

2m11.2659.4

Université de Montréal

**Délinquance et innovation : évolution
de la fraude par chèque à Montréal (1992-96)**

Par
Julie Lacoste

École de Criminologie
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M.Sc.)
en criminologie

Août, 1998
© Julie Lacoste, 1998



311 3013

HV
6015
U54
1999
v.003

Université de Montréal

Délinquance et innovation : évolution
de la fraude par chèque à Montréal (1982-98)

Par
Julie Lacoste

École de Criminologie
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M.Sc.)
en criminologie



Avril 1998
© Julie Lacoste 1998

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :
**Délinquance et innovation : évolution
de la fraude par chèque à Montréal (1992- 96)**

présenté par :
Julie Lacoste

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

MAURICE CUSSON, PRÉSIDENT-RAPPORTEUR
PIERRE TREMBLAY, DIRECTEUR DE RECHERCHE
JEAN-LUC BACHER, CO-DIRECTEUR DE RECHERCHE
GILBERT CORDEAU, MEMBRE DU JURY

Mémoire accepté le : ...27...NOVEMBRE...1998..

Sommaire

Lorsque l'on s'intéresse à la question de l'innovation délinquante, on est nécessairement confronté aux théories dominantes qui attribuent aux délinquants des caractéristiques suggérant de manière implicite qu'ils n'en ont pas la capacité. L'objectif de ce mémoire consiste donc en une clarification du concept d'innovation délinquante. À cet effet, deux principales sources de données ont été utilisées : Les statistiques officielles du Service de police de la communauté urbaine de Montréal relatives au nombre de fraudes par chèque commises à Montréal entre 1992 et 1996 et les dossiers d'enquêtes ayant trait aux activités de 23 réseaux distincts de fraudeurs.

Les statistiques officielles nous ont d'abord permis de brosser un portrait global de l'ampleur du phénomène de la fraude à Montréal, étape préalable à l'exploration des pratiques novatrices. Il nous fallait, en effet, trouver des indices d'innovation suffisamment parlant pour dégager des tendances novatrices globales. Grâce à l'analyse des données du SPCUM, nous avons remarqué que d'importants changements se sont produits dans les activités des réseaux de fraudeurs par chèque notamment quant aux types d'outils délictueux utilisés et aux sommes en jeu. En effet, nous avons observé une diminution constante de l'utilisation de chèques volés au fil des années, mais aussi une montée en force de la contrefaçon dans la préparation des fraudes. En changeant de procédé, les réseaux ont ainsi pu augmenter, de façon importante, les gains moyens obtenus par transaction.

Afin de mieux comprendre l'innovation délinquante, nous nous sommes ensuite concentré sur les dossiers d'enquête de la section des fraudes du SPCUM. Ces dossiers nous ont permis de reconstituer l'ensemble des processus de passage à l'acte des différents réseaux. L'étude, dans le temps, des « scénarios » de la fraude par chèque nous a permis d'analyser la dynamique évolutive des différentes pratiques puis de déterminer qu'un tiers des réseaux examinés ont opéré au moins un changement notable au cours de la période étudiée. L'analyse des caractéristiques de ces groupes et des membres

qui les composent nous ont ensuite permis, dans la dernière partie, de caractériser les innovateurs quant à leur plus grande sophistication délictuelle, à leur tendance au cosmopolitisme ainsi qu'à leur âge.

Table des matières

Sommaire.....	i
Table des matières.....	iii
Liste des figures et des tableaux.....	V
Introduction.....	2
CHAPITRE I : LES INTUITIONS DE SUTHERLAND	6
1. LES INTUITIONS DE SUTHERLAND	7
1.1 <i>L'association différentielle</i>	9
1.2 <i>L'association différentielle et l'innovation</i>	10
2. DEUX EXEMPLES D'INNOVATIONS DÉLINQUANTES.....	14
3. LE DÉLIT COMME OBJET D'ÉTUDE.....	16
3.1 <i>La Représentation des délits</i>	16
3.2 <i>La notion de script</i>	17
3.3 <i>Les Définitions du script</i>	18
CHAPITRE II: LES SOURCES DE DONNÉES ET LA MÉTHODOLOGIE	21
1. LES STATISTIQUES OFFICIELLES	22
1.1 <i>Les données policières</i>	23
1.2 <i>Les dossiers d'enquête</i>	25
2. LES CRITIQUES DES DOSSIERS D'ENQUÊTES.....	27
3. SOURCES DE DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES.....	27
3.1 <i>Les archives policières</i>	28
3.2 <i>La section des chèques frauduleux</i>	28
3.3 <i>Les informateurs-clés</i>	29
4. CONCLUSION.....	30
CHAPITRE III: LA PRÉVALENCE ET LA QUALITÉ DE LA FRAUDE PAR CHÈQUE : TENDANCES RÉCENTES	31
1. L'ÉVOLUTION DE LA FRAUDE.....	32
2. UNE EXPLICATION SUPPLÉMENTAIRE	35
3. LA FRAUDE PAR CHÈQUES EN PROFONDEUR.....	37
4. CONCLUSION.....	43
CHAPITRE IV: LE SCRIPT DE LA FRAUDE PAR CHÈQUE.....	44
1. LE SCRIPT	45
1.1 <i>L'approvisionnement en pièces d'identité</i>	47
1.1.1 L'achat	47
1.1.2. Le vol	48
1.1.3 Le recrutement.....	49
1.1.4 La fausse représentation.....	49
1.2 <i>La contrefaçon de pièces d'identité</i>	50
1.3 <i>L'ouverture de comptes bancaires</i>	50

1.4	<i>L'approvisionnement en chèques</i>	51
1.4.1	Le vol	51
1.4.2	Les retours	52
1.5	<i>La contrefaçon de chèques</i>	52
1.5.1	L'altération	53
1.5.2	L'impression	53
1.5.3	La photocopie	54
1.5.4	L'informatique.....	55
1.6	<i>L'utilisation des chèques</i>	56
1.6.1	L'encaissement	56
1.6.2	L'achat	57
2.	CONCLUSION.....	58
CHAPITRE V: CHANGEMENT DE SCRIPT ET INNOVATION		59
1.	LES VARIATIONS DE SCRIPT ET L'INNOVATION	61
1.1	Les « classes » de script	61
1.2	Les choix de méthodes.....	62
1.3	Les choix des scènes	63
2.	LES CARACTÉRISTIQUES DES INNOVATEURS.....	63
3.	LES CARACTÉRISTIQUES DES GROUPES ET DE LEURS PARTICIPANTS	65
3.1	Le degré de technicité	66
3.2	Les gains	66
3.3	Les coûts	68
3.4	Le cosmopolitisme	70
3.5	L'origine des membres des réseaux	71
3.6	L'âge des participants.....	73
4.0	CONCLUSION.....	75
DISCUSSION ET CONCLUSION.....		76
BIBLIOGRAPHIE.....		81
Remerciements.....		VI

Annexe

Liste des figures et des tableaux

Figure1	17
Script du vol véhicule pour fins de revente (Tiré de Cornish, 1994 : 174)	
Figure 2.....	32
La fraude par chèque au Canada et à Montréal	
Figure 3.....	46
Script de la fraude par chèque commise par les réseaux montréalais	
Tableau 1	36
Mesures de tendances centrales des sommes fraudées sur le territoire du SPCUM de 1992 à 1996	
Tableau 2.....	39
Distribution des gains moyens par fraudes et par types de chèques au SPCUM	
Tableau 3.....	41
Distribution des gains moyens par types de chèque des fraudeurs « solos »	
Tableau 4.....	42
Distribution des gains moyens par fraude et par type de chèques des fraudeurs en réseau	
Tableau 5.....	66
Types de chèques utilisés selon le groupe	
Tableau 6.....	67
Nombre de transactions et montant des transactions par type de groupe	
Tableau 7.....	68
Risques encourus selon le groupe	
Tableau 8.....	69
Proportion d'individus possédant un casier judiciaire selon le groupe	
Tableau 9.....	70
Proportion de réseaux fraudant à l'extérieur du Québec en fonction du groupe	
Tableau 10.....	72
Origine des membres selon le groupe	
Tableau 11.....	74
Age au moment de la fraude et âge à la première condamnation selon le groupe	

Introduction

La recherche entreprise afin de mettre à jour et de mieux comprendre l'innovation dans les activités des réseaux de fraudeurs par chèques nous a permis de constater que très peu de chercheurs se sont penchés sur la problématique de l'innovation délinquante, même de façon générale. D'ailleurs, un courant majoritaire attribue aux délinquants des caractéristiques qui suggèrent de manière implicite qu'ils n'en ont pas la capacité.

Parmi les plus importantes théories figure celle de Gottfredson et Hirschi (1990) sur le manque de contrôle de soi (Low self control). Selon ces auteurs, le crime ainsi que la déviance prise dans son sens large résulte d'un échec familial, lors du processus de socialisation, à établir chez l'enfant la capacité de se maîtriser. Le crime n'est donc pas un produit de l'apprentissage ou de la socialisation, mais plutôt fonction de l'absence de discipline et d'entraînement. De ce point de vue, la faiblesse de caractère entraîne des comportements impulsifs, rudimentaires, sans planification et qui requiert très peu d'apprentissage et d'habiletés techniques. Incapables de se projeter dans l'avenir et de réaliser des projets à long terme, les délinquants sont motivés par des gains rapides, des satisfactions immédiates (Cusson, 1981:199; 1998: 89, Gottfredson et Hirschi, 1990). La commission de délits leur permet donc d'obtenir les fruits convoités sans avoir à poursuivre des activités à longue échéance. Le présentisme de la plupart des délinquants ne leur permet d'ailleurs pas d'évaluer les conséquences à long terme de leurs gestes (Cusson, 1998; Gottfredson et Hirschi, 1990).

Une autre théorie ayant été avancée dans les dernières années par Wilson et Herrnstein (1985) attribue aux délinquants des déficiences sur le plan intellectuel. Un plus faible quotient intellectuel, surtout au niveau verbal, se traduirait par des carences dans la pensée abstraite ne leur permettant pas de planifier leurs délits et d'évaluer les risques associés à leur commission (Herrnstein, 1995; Wilson et Herrnstein, 1985:167 dans Cusson, 1998).

Le point commun de ces auteurs se trouve dans les qualificatifs donnés aux actes commis par la vaste majorité des délinquants ainsi qu'à l'emphase sur

leur caractère asocial, imprévoyant et simple. Par contre, comme le mentionne Maurice Cusson (1981), nous avons tous eu vent de délits sophistiqués et préparés avec soins. Il est alors plus difficile de qualifier leur auteur de présentistes. Ces délinquants sophistiqués présentent, à l'inverse des précédents, des caractéristiques de stabilité, de force de caractère et d'honnêteté dans le partage des butins. Ils préparent leurs délits minutieusement et se disent engagés dans le crime pour le statut qui leur est conféré par leurs pairs et pour les gains qui y sont associés (Cusson, 1981:207).

Le principal problème des théories générales comme celle du faible quotient intellectuel de Wilson et Herrnstein (1985) et de la faible maîtrise de soi de Gottfredson et Hirschi (1990) est qu'elles ne peuvent tenir compte des délits soigneusement préparés et nécessitant des habiletés techniques. Bien que la démarche de Gottfredson et Hirschi (1990) se fonde principalement sur l'observation de la délinquance ordinaire, même les crimes perpétrés sous l'étiquette de crime en col blanc sont qualifiés de rudimentaires (Gottfredson et Hirschi, 1990: 199). Comme le mentionne Braithwaite (1992), Wilson et Herrnstein (1985) ont, eux aussi, présenté une explication du crime se voulant générale, mais qui ne parvient toutefois pas à rendre compte de la gamme de délinquants possédant des techniques de pointe:

« Since one would expect most white collar criminals to be intelligent and scheming rather than stupid and impulsive, Wilson and Herrnstein's decision to be wilfully blind to the vast reality of white collar crime causes them to present as a general explanation of crime something which could not be sustained if confronted with the totality of patterns of crime in society rather than a class-biased subset of criminal behavior. » (Braithwaite, 1992: 124).

Si on attribue plus aisément aux criminels en col blanc toute une gamme de délits sophistiqués et organisés, les fraudeurs par chèques à l'étude ne peuvent être inclus dans cette classe: ce ne sont ni des membres des classes aisées de la société ni des gens identifiés par leurs activités professionnelles

(Sutherland, 1949). Ce sont plutôt des "délinquants de rue" qui ont tout de même fait leurs preuves quant à la sophistication de leurs délits et à la nécessité de posséder les habiletés requises.

Plusieurs auteurs ont d'ailleurs trouvé des résultats similaires aux nôtres. S'il est vrai que certains types de crime peuvent être accomplis avec très peu d'habiletés spécifiques, la réussite est, plus souvent qu'autrement, assurée par l'acquisition de techniques et de qualités (Sullivan, 1989: 140; Sutherland, 1947: 213). On peut effectivement s'improviser vendeur de drogue pour quelque temps, toutefois, la vente de drogue représente plus qu'une simple activité spontanée comme en fait foi cet auteur:

« ... drug dealing represents far more than simply a spontaneous activity carried out by youngsters who are given an amount of drugs to sell. Drug dealing is a job, and, like other jobs, it must be learned over time. It requires a considerable investment of time to acquire skills, plan and operate systematically » (Padilla, 1992: 151 dans McCarthy et Hagan, 1995: 69).

La nécessité de posséder du capital social et technique a été répertoriée dans une gamme de délits tout aussi variée en nature qu'en complexité. Des études sur la prostitution (Luckenbill, 1985; Visano, 1987; Weisberg, 1985), la coupe et vente de drogues (Johnson et al. 1990), le vol de véhicule pour la revente (Tremblay et Talon, en cours) et la fraude par cartes de crédit (Tremblay, 1986; Mativat et Tremblay, 1997) ont toutes fait état du degré variable d'habiletés et de connaissances requises pour s'y impliquer.

Trois études (Tremblay, 1986; Leguerrier, 1989; Mativat et Tremblay, 1997) ont aussi été réalisées sur les aptitudes des « délinquants de rue » à innover dans leurs pratiques, bien que seule la recherche de Mativat et Tremblay (1997), portant sur les fraudeurs par cartes de crédit en fasse mention de façon explicite. En effet, si on nous parle d'adaptation des marchés de prostitution au contexte (Leguerrier, 1989: 61), de propulsion de vagues de crimes suite à

l'émergence d'opportunités bancaires (Tremblay, 1986: 236), il est très rarement question d'innovation délinquante, d'évolution de pratiques.

Afin de clarifier la notion d'innovation, nous avons consacré la première partie de notre étude à une recension des écrits. Nous y exposons le cadre d'étude dans lequel il nous est possible d'aborder cette notion. Dans le second chapitre, nous aborderons les questions d'ordre méthodologique et ferons état des données nécessaires à l'exploration des pratiques innovatrices. On y retrouvera la nature de données utilisées ainsi que la distinction des niveaux d'analyse. Le troisième chapitre sera consacré à la question des fraudes par chèque commises à Montréal et au Canada et plus particulièrement aux activités des fraudeurs en réseau répertoriés sur le territoire du SPCUM. Au cours du quatrième chapitre, nous aborderons la séquence d'événements effectués par les réseaux de fraudeurs par chèque lors de la commission de leurs délits. Nous ferons une description des différentes étapes menant au but ultime qu'est l'obtention de biens ou d'argent. Finalement, c'est dans le dernier chapitre que nous ferons ressortir les pratiques innovatrices de certains groupes. Cette analyse nous permettra ensuite de broser un portrait des caractéristiques des différents groupes étudiés et de faire ressortir les caractéristiques particulières des innovateurs.

Chapitre I :

Les intuitions de Sutherland

Les théories générales du crime qui dépeignent le délinquant typique comme un être rudimentaire et simple s'avèrent d'une portée limitée pour rendre compte de la gamme de délits sophistiqués, de l'innovation délinquante ou même de la commission de crimes qui nécessitent des connaissances spécifiques. On peut dès lors se questionner sur la manière d'en faire état. Comment se fait-il que des ingénieurs, possédant des habiletés et connaissances techniques, parviennent à innover? Comment expliquer la percée d'innovations dans les sciences sociales ou même dans le domaine de la prévention situationnelle? S'il est possible pour le commun des mortels d'innover dans leur domaine de prédilection, pourquoi ne pas accorder aux délinquants tout autant de potentiel? Si les habiletés techniques et connaissances des chercheurs en sciences sociales ou des ingénieurs sont apprises et que cet apprentissage leur permet d'innover, il doit être possible de transposer ce processus à la délinquance. Comme le mentionnent Dogan et Parhe (1991 :38), «l'innovation ne surgit pas du néant, elle est le produit des acquis antérieurs et de la pénétration avec laquelle son auteur puise dans ce patrimoine... ».

1. Les intuitions de Sutherland

Dès lors, qu'est-ce que l'innovation délinquante et comment peut-on l'étudier? Dans le cadre de cette étude, l'innovation délinquante se définit comme l'apport d'une nouvelle façon de faire, d'un progrès dans la séquence d'événements réalisée lors du processus de passage à l'acte. Bien qu'il soit possible que les changements effectués ne soit pas totalement inédits, que certains réseaux aient emprunté des techniques déjà existantes, la création d'un nouveau mode de fonctionnement plus original que le précédent ne permet pas de nier le caractère novateur du groupe. Tout comme en sciences sociales, l'actualisation ou la reformulation d'une théorie de manière à la rendre plus utile et plus importante permet difficilement de refuser le titre d'innovateur à son auteur (Dogan et Parhe, 1991:24).

Si le processus d'innovation, qu'il soit licite ou illicite, est le fruit de l'acquisition de connaissances, il importe de se référer aux théories de l'apprentissage social. En criminologie, il revient à Akers (1966b, 1994) d'avoir lié les théories de l'apprentissage social aux principes théoriques sur le crime et la déviance. Cette théorie, qui consiste en une reformulation de la théorie de l'association différentielle de Sutherland, conçoit, au même titre que dans la formulation originale, la conduite criminelle comme un phénomène résultant de l'apprentissage. Akers a effectivement modifié la théorie de Sutherland pour y inclure des aspects cognitifs. N'ayant pas traité des types de mécanismes d'apprentissage mis en oeuvre lors de la transmission du comportement criminel dans sa formulation originale, Akers (1994) a plus tard inclus les dimensions du conditionnement opérant et du conditionnement classique.

Bien qu'elle fasse l'objet de critiques importantes, la théorie de l'association différentielle de Sutherland demeure d'une grande importance dans l'explication du crime et de la délinquance. Plusieurs auteurs ont, en effet, testé ses prémisses originales ou remaniées avec succès (voir Akers, 1994; Akers et al., 1979; Matsueda et Heimer, 1987; Title et al., 1986; Warr et Stafford, 1991; Warr, 1993). En utilisant des données provenant de questionnaires auto-révélés et de sondages auprès des jeunes ou d'adultes, ces auteurs ont pu valider les fondements de l'association différentielle voulant que la délinquance soit un produit de l'association délinquante. Les attitudes et les comportements délinquants évoqués par Sutherland ont effectivement une influence importante dans l'initiation au crime (Title et al., 1986; Warr et Stafford, 1991, Warr, 1993). D'ailleurs Akers et ses collaborateurs (1979) sont parvenus, au terme de leur recherche, à expliquer 68% de la variance de consommation de marijuana et 55% de la consommation d'alcool par la combinaison de variables exprimant l'association différentielle, le renforcement et l'imitation. Que ce soit dans le cas de consommation d'alcool ou de drogues, l'association différentielle demeure le facteur explicatif ayant le plus de poids (Akers et al., 1979).

1.1 L'association différentielle

Sutherland formule sa théorie de l'association différentielle en neuf principes de base (traduction de 1947: 6-7) :

1. Le comportement criminel est appris.
2. Le comportement criminel est appris à travers un processus de communication lors d'interactions avec d'autres personnes.
3. L'apprentissage de comportements délinquants se produit principalement au sein de groupes primaires (personnels et intimes).
4. Lorsque le comportement criminel est appris, cet apprentissage comprend (a) des techniques de commission du crime qui sont quelquefois très simples, d'autres fois très compliquées et (b) la direction spécifique des motifs, besoins, rationalisations et attitudes.
5. La direction spécifique des motifs et besoins est apprise en fonction des définitions des codes légaux comme étant favorables ou défavorables.
6. Une personne devient délinquante parce qu'il y a un excès de définitions favorables à la violation de la loi par rapport aux définitions défavorables à la violation de la loi.
7. L'association différentielle peut varier en fréquence, durée, priorité et intensité.
8. Le processus d'apprentissage du comportement criminel par associations avec des modèles criminels et anti-criminels implique tous les mécanismes impliqués dans d'autres types d'apprentissage.
9. Bien que le comportement criminel soit une forme d'expression de besoins et valeurs généraux, il n'est pas expliqué par ces besoins et valeurs puisque les comportements non-criminels expriment également les mêmes besoins et valeurs.

Bien que la théorie soit composée de ces neuf propositions, Sutherland identifie le sixième énoncé comme étant le « principe de l'association différentielle ». Ce principe postule qu'une personne commet des actes criminels parce qu'elle a

appris, dans un plus grand rapport, des interprétations défavorables au respect de la loi. Ce qui fait principalement la différence entre le délinquant et le non-délinquant réside donc dans le degré d'exposition aux définitions défavorables ou favorables à la violation de la loi. Sutherland a ainsi présenté sa théorie de façon à expliquer comment une personne est amenée à s'impliquer dans la délinquance.

Si la théorie de l'association différentielle est d'un intérêt certain, le fondement même de cette théorie, qui différencie les délinquants des non-délinquants et qui met l'emphase sur le processus d'implication dans la délinquance, ne constitue pas le cœur de ce mémoire. Il consiste plutôt à distinguer le délinquant sophistiqué ou innovateur des délinquants plus rudimentaires évoqués par plusieurs auteurs. Comme les énoncés cinq à neuf traitent de l'initiation au crime, elles nous seront moins utiles que les quatre premiers qui, eux, sont beaucoup plus pertinents à notre propos. Voici comment.

1.2 L'association différentielle et l'innovation

La première proposition stipule que le comportement criminel est appris. En d'autres termes, le passage à l'acte n'est pas inné, mais survient à la suite d'une série d'étapes qui s'emboîtent les unes dans les autres, et qui se suivent en un processus itératif. Jusqu'à quel point pouvons-nous penser que le processus de sophistication relève d'une telle logique? D'emblée, le terme même de sophistication ne constitue pas un processus comme tel, mais le qualificatif d'un processus; il nous faut donc créer une expression qui lie les deux termes: un comportement criminel sophistiqué et, en poussant le raisonnement plus loin, «sophisticable». À partir du moment où nous posons le principe de l'apprentissage du comportement criminel, la qualité qu'il peut prendre d'être plus ou moins sophistiqué, dépend des circonstances d'apprentissage au travers desquelles l'individu l'a acquis. En extrapolant, il est possible d'affirmer que si le comportement criminel est appris, le degré plus ou moins sophistiqué de ce comportement est fonction du processus d'acquisition. La proposition un

deviendrait alors : le comportement criminel sophistiqué est appris. Nous pourrions, à cet égard, parler d'apprentissage différentiel en ce que cet apprentissage se fait selon des contacts, des circonstances et des réseaux sociaux qui diffèrent d'un individu à l'autre.

Lors de l'élaboration de sa première proposition, Sutherland ajoute qu'aucune personne n'est en mesure d'inventer ce type de comportement :

« the person who is not already trained in crime does not invent criminal behavior, just as the person who has had no training in mechanics does not make mechanical inventions » (Sutherland, 1947:6).

Il faut donc avoir pris part à la délinquance de manière à inventer, à innover, tout comme le chercheur en sciences sociales doit acquérir une masse de connaissances et d'expériences diverses lui permettant d'être créatif. C'est à travers l'acquisition de ce bagage, ce que Dogan et Parhe (1991) appelle le patrimoine, qu'un délinquant est en mesure de changer son comportement, d'innover. Ayant à faire face aux dispositifs de sécurité et au contrôle formel, les délinquants doivent s'adapter, évoluer et ainsi innover, de manière à être tout aussi efficaces ou même plus. Ils doivent, en effet, perfectionner leurs techniques pour contrer toute la gamme des dispositifs de sécurité qui sont, soit dit en passant, qualifiés d'innovation par les tenants de la prévention situationnelle. Si les délinquants ont fait la preuve de leur capacité d'innovation, les mécanismes entrant en jeu doivent être d'emblée similaires à ceux impliqués chez les chercheurs en sciences sociales ou de la prévention situationnelle. Il n'est d'ailleurs pas toujours facile de déterminer qui contraint l'autre à évoluer : « When the police develop an invention for the detection or identification of criminals, the criminals utilize a device to protect themselves » (Sutherland, 1947 :205)

Les deuxième et troisième propositions de Sutherland évoquent les mécanismes de transmission des connaissances menant au comportement

criminel. Ces mécanismes sont déclenchés lorsqu'un individu entre en interaction avec d'autres délinquants qui lui transmettent verbalement ou gestuellement une façon de faire et d'agir. Si l'apprentissage se fait principalement dans le cercle de relations privilégiées, il peut toutefois déborder ce cadre et se compléter d'informations d'accès plus général comme ce que fournissent les médias par exemple. Il faut cependant souligner l'effet plutôt réduit de ce type d'agence d'information évoqué par Sutherland. En effet, l'apprentissage s'effectuerait principalement à l'intérieur des groupes personnels comme les parents et amis alors que les agences de communication "joueraient un rôle relativement peu important dans la genèse des comportements criminels" (Sutherland, 1992: 89). Le cercle de relations, qu'il soit intime ou non, détermine donc le type d'apprentissage et, par extension, la qualité de l'apprentissage transmis; ainsi, le comportement criminel sophistiqué est appris à travers un processus de communication lors d'interactions avec d'autres personnes ayant, a priori, un comportement criminel sophistiqué.

Ce n'est qu'une fois les connaissances acquises qu'un individu est en mesure d'innover. Dès lors, qu'est-ce qui permet à un chercheur en sciences sociales d'innover alors que d'autres n'y parviennent pas? Dogan et Parhe font état du concept d'hybridation, une caractéristique retrouvée chez la plupart des innovateurs en sciences sociales. Selon ces auteurs, l'innovation surviendrait plus souvent et avec un impact plus important à l'intersection de plusieurs disciplines (Dogan et Parhe, 1992:11). Dans leur livre, Dogan et Parhe (1992) multiplie les exemples de figures novatrices ayant marqué les sciences sociales. En criminologie, Cesare Lombroso se voit attribuer ce titre.

« Il occupa plusieurs postes allant des chaires de médecine légale et d'hygiène publique (1876), à la psychiatrie et psychiatrie clinique (1896) à l'anthropologie criminelle (1906). Il publia des ouvrages sur le système nerveux, les génies et la pellagre, mais il est surtout connu comme l'un des pionniers de la criminologie » (Dogan et Parhe, 1991:229).

C'est donc dans l'interaction de chercheurs provenant de domaines variés ou dans la variété des sous-disciplines visitées que les sciences sociales parviendraient à évoluer. C'est également dans ce sens que les universités poussent souvent leurs étudiants à compléter à l'étranger leur formation universitaire afin qu'ils puissent rassembler, au sein de leur discipline, de nouvelles méthodes et théories (Dogan et Parhe, 1991:234). Une expérience directe à l'étranger peut avoir un effet similaire à la conjonction de disciplines dans la mesure où elle stimule l'approche comparative. (Dogan et Parhe, 1991: 233). Si les chercheurs innovateurs franchissent, en grande partie, les frontières de leur discipline, on peut penser que les délinquants innovateurs en font autant en multipliant les interactions diverses et en accumulant des expériences variées. Les innovateurs auraient donc, au sens de Sutherland, des groupes d'interactions plus variés.

Sutherland énonce, dans sa quatrième proposition, que l'apprentissage comprend des techniques de commission du crime. En d'autres termes, un débutant qui entre en contact avec des délinquants expérimentés se verrait inculquer les différentes méthodes et techniques ainsi que la séquence d'événements à suivre afin de réaliser un délit avec succès. Comme le mentionne Sutherland (1947), ces techniques peuvent être aussi simples que complexes, ce qui implique nécessairement un temps d'apprentissage plus ou moins long selon le degré de sophistication du délit. C'est dans ce processus d'apprentissage des *modus operandi* et de leur retransmission qu'il est possible de déceler l'innovation délinquante. Avec l'expérience et la diffusion des techniques, bon nombre de délinquants en viendront à effectuer un délit en particulier. Il leur sera alors possible d'échanger sur leurs façons de faire, de comparer leurs exploits et échecs de manière à améliorer leurs performances et pratiques subséquentes. Puisque l'analyse des pratiques innovatrices nécessite, à la fois, une description et une comparaison systématique des activités passées et présentes des délinquants, il faut donc, afin de réaliser cette comparaison, rendre compte de la séquence d'événements lors du passage à l'acte, et ce, en au moins deux temps. C'est d'ailleurs grâce à cette procédure que Tremblay

(1986) et Mativat et Tremblay (1997) ont su identifier les pratiques innovatrices des fraudeurs par carte de crédit.

2. Deux exemples d'innovations délinquantes

En 1981, plusieurs grands centres urbains canadiens ont fait face à une vague de fraudes suite à des changements de politiques bancaires relatives à l'encaissement de chèques (Tremblay, 1986). La nouvelle politique permettait aux gens d'encaisser leurs chèques personnels ou tout autre chèque dans une banque qui n'est pas la leur sur présentation d'une carte de crédit comme garantie. Cette politique, ainsi que l'augmentation de la limite de crédit, ont eu pour effet de propulser cette vague de crime. Plusieurs délinquants ont su rapidement exploiter l'opportunité du service de chèques garantis pour deux principales raisons. La première tient au fait que les délinquants étaient déjà impliqués dans des fraudes par carte de crédit réalisées selon un modus operandi similaire (Tremblay, 1986: 241). Une seconde raison consiste en ce que la fraude par chèque garanti augmente la valeur des profits par rapport à l'utilisation des cartes de crédit pour faire des achats (Tremblay, 1986: 242).

Si la recherche de Tremblay (1986) nous présente la saisie d'une opportunité ponctuelle par les fraudeurs, l'étude de Mativat et Tremblay (1997) fait état d'un tout autre exemple de pratiques innovatrices: l'utilisation de la technologie moderne pour contrefaire des cartes de crédit. Pour ces auteurs, la contrefaçon de cartes a pu prendre de l'expansion suite aux avancées des technologies et à l'accessibilité des photocopieurs lasers, ordinateurs portatifs, encodeurs et embosseuses à des prix relativement abordables (Mativat et Tremblay, 1997: 5). Bien que ces appareils soient devenus accessibles en 1987, il fallut attendre cinq ans avant de voir les délinquants en faire usage (Mativat et Tremblay, 1997: 5). À la grande surprise des auteurs, les fraudeurs utilisant des cartes de crédit purement contrefaites (constituées à partir d'une carte vierge) sont, dans 50% des cas, originaires d'Asie alors que les utilisateurs de cartes altérées (falsification d'une carte volée) sont tous d'origine européenne et Nord-

Américaine. Comme le mentionnent Mativat et Tremblay (1996), le statut ethnique distinct des utilisateurs de cartes de crédit purement contrefaites s'explique par la provenance de leurs outils de fraudes. En effet, les cartes de crédit purement contrefaites ne proviennent pas du Canada, mais plutôt de Hong Kong où elles sont fabriquées pour être ensuite exportées à des complices locaux qui les complètent.

Deux faits intéressants ressortent de ces études. En premier lieu, ces recherches nous ont démontré que les délinquants ont la capacité d'innover, d'évoluer dans leurs pratiques en faisant usage de la technologie ou en exploitant de nouvelles opportunités. En second lieu, elles démontrent que seules quelques personnes peuvent tirer profit de ces nouvelles opportunités. Comme le mentionne Tremblay (1986), les fraudeurs ayant tiré profit de la nouvelle politique bancaire devaient posséder, a priori, les aptitudes et connaissances nécessaires pour reconnaître cette opportunité comme étant intéressante:

« Our argument is a "crime explain crime argument": the cheque guarantee programme was perceived immediately as a crime opportunity because active offenders were already for a number of years involved in similar quantity frauds. It was precisely because a new crime opportunity appeared to be a familiar one that it was acted upon so rapidly » (Tremblay, 1986 : 241)

L'étude de Mativat et Tremblay cible aussi un tout autre exemple de barrière restreignant la possibilité, pour quiconque, d'exploiter l'opportunité offerte par la technologie moderne. Seuls les individus possédant les connaissances techniques, mais aussi le bon réseau social et culturel, ont pu obtenir les cartes de crédit purement contrefaites. C'est effectivement dans les groupes asiatiques que se diffusent les pratiques de contrefaçon, mais aussi que se transmet le matériel nécessaire à la réalisation des fraudes:

« Offenders willing to engage in pure counterfeit credit card frauds could not, as a matter of fact, have taken advantage of such an option

even if they wished to do so mainly because they did not have the right - ethnic - connexions. » (Mativat et Tremblay, 1997 : 17)

3. Le délit comme objet d'étude

Plusieurs études nous ont également présenté, de façon détaillée, certains éléments du processus de commission du crime sans s'attarder, toutefois, sur la séquence des événements ni sur l'entièreté du modus operandi. En grande partie, les recherches effectuées sur le vol qualifié (Lejeune, 1977; Walsh, 1986) et l'introduction par effraction (Walsh, 1980 cité dans Cornish, 1993; Bennett et Wright, 1984; Cromwell et coll., 1991) ont mis l'accent sur le processus de sélection des victimes ainsi que sur l'interaction entre victimes et délinquants, plutôt que de rendre compte de la façon de faire des délinquants dans son ensemble (Cornish 1993: 34). Pour remédier à cet état de fait, Cornish (1993) a souligné la pertinence de développer des outils d'analyse afin de faciliter la compréhension et l'étude des différentes étapes devant être réalisées, par les délinquants lors du passage à l'acte. C'est à l'occasion du *International seminar on environmental criminology and crime analysis* (Cornish, 1993) qu'il a présenté, comme cadre analytique, la notion de script empruntée à la psychologie cognitive.

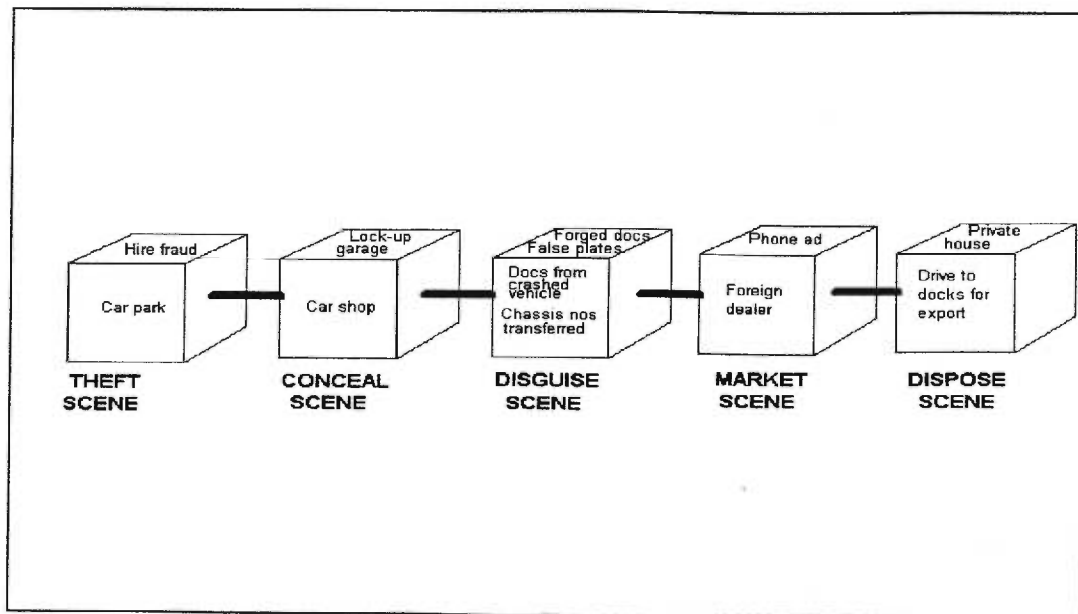
3.1 La Représentation des délits

Plusieurs procédures délictueuses, dont la fraude par chèque, peuvent être décomposées en une série de délits reliés entre eux. Le fait de contrefaire un chèque et de l'utiliser comme étant un vrai sont en tant que tels des délits punissables, mais constituent, en fait, les différentes composantes ou différentes facettes de la fraude par chèques. Cornish (1993) nous représente ces délits complexes comme une série de cubes disposés le long d'un axe un peu à la manière d'une brochette de viande. Chaque cube représente une scène ou une étape devant être effectuée lors du passage à l'acte, alors que les différentes facettes de chaque cube offrent une méthode alternative à la réalisation complète du délit (Cornish 1993: 31). L'axe a essentiellement pour fonction de

relier entre elles les différentes scènes dans leur séquence temporelle, mais aussi de permettre la rotation des cubes de façon à ce qu'un réarrangement des facettes offre une série de choix différents menant au même but¹ (Cornish, 1993). La figure 1 nous donne un aperçu de la manière dont Cornish (1994) représente la séquence des événements réalisés lors du vol de voiture pour fins de revente (*ringing*).

Figure 1

Script du vol véhicule pour fins de revente (Tiré de Cornish, 1994 : 174)



3.2 La notion de script

Le concept de script est apparu pour la première fois dans les travaux de Schank et Abelson (1977) sur la compréhension du langage lors de simulations informatiques. L'idée principale consistait à programmer un ordinateur de manière à ce qu'il puisse comprendre et interagir avec le monde extérieur. Comme les gens adoptent des attitudes et des comportements souvent illogiques, il leur était impossible de mettre au point un programme informatique interactif sans avoir, a priori, fourni à l'ordinateur une masse d'information

¹ Il faut toutefois noter que certaines combinaisons s'avéreront inefficaces ou carrément

organisée du monde avec lequel il doit composer. Schank et Abelson (1977) se sont donc interrogés sur la nature de l'organisation des connaissances permettant aux hommes de comprendre ce qui les entoure. En parvenant à saisir le raisonnement des hommes, il leur serait ensuite possible de savoir comment programmer un ordinateur de manière à ce qu'il raisonne (Schank et Abelson 1977: 8). Considérant le fait que plusieurs activités quotidiennes et événements prennent la même forme et ce, dans la même séquence, Schank et Abelson (1977) ont émis l'hypothèse d'un mécanisme psychologique permettant aux gens de reconnaître sans trop de questionnement, cet enchaînement d'actions qui se produit dans des situations bien particulières (Schank et Abelson 1977; Werner, 1989). Ils ont donc avancé l'idée qu'une portion des connaissances acquises, lors d'expériences directes et concernant des activités routinières, s'organise autour de plusieurs centaines de situations stéréotypes ou de scénarios² préconstitués (Bower, Black et Turner, 1979). Pour les gens, le script servirait de base à l'interprétation des événements qui surviennent dans un environnement connu. Pour l'ordinateur, il s'agirait d'un outil de compréhension du milieu.

3.3 Les Définitions du script

On retrouve trois définitions de ce que représente le script. La première définition d'Abelson (1976) nous le décrit comme « une séquence cohérente d'événements attendus par un individu impliqué soit comme participant ou comme observateur » (Abelson 1976: 33 (traduction)). Schank et Abelson ont repris cette définition en y incluant l'idée du contexte particulier favorisant l'émergence d'un scénario spécifique. Selon eux, un script est une « structure décrivant la séquence d'événements qu'il est approprié d'effectuer dans un contexte particulier » (Schank et Abelson 1977: 41 (Traduction)). Une définition plus récente de Abelson (1981) considère le script comme une « structure

impossibles à réaliser d'un point de vue pratique.

² Selon le petit Robert, le script est l'anglicisme utilisé pour scénario. De façon à alléger le texte, nous utiliserons les termes de scénario et de script comme étant synonymes.

cognitive qui, lorsqu'elle est activée, ordonne la compréhension des événements d'une situation » (Abelson 1981: 717 (traduction)).

Le scénario du restaurant constitue l'exemple le plus souvent cité. Lorsqu'un client se présente à l'entrée d'un restaurant, le script associé devrait normalement être activé de façon à guider le comportement du consommateur. Le script contient la séquence standard d'actions typiques à effectuer dans un restaurant du point de vue du client : entrer, commander, manger et sortir³ (Schank et Abelson, 1977; Bower, Black et Turner, 1979; Abelson, 1981; Leigh et Rethans, 1984; Werner, 1989). Le script peut être défini comme étant un enchaînement de scènes où chacune d'entre elles se compose d'une série d'actions types. La scène de la commande implique de regarder le menu, de faire un choix, de faire signe à un serveur, etc.. Comme dans tous les autres scripts, le scénario du restaurant contient aussi des rôles standards (clients, serveurs, cuisiniers, etc.), des objets standards à retrouver sur place (tables, chaises, argent, nourriture etc.), une condition nécessaire ou un but dont dépend l'entrée dans le script (avoir faim, vouloir apaiser sa faim) ainsi qu'un ou des résultats normaux associés à la réussite de l'activité (être rassasié).

Le concept de script a donc l'avantage d'illustrer, en séquences d'actions et de façon graphique, le déroulement de crimes ou de délits considérés comme étant particulièrement complexes. Ce cadre analytique nous permettra de mieux comprendre les particularités et la logique interne du *modus operandi* des

³Bower, Black et Turner (1979) ont été les premiers à relever le problème de validité intrinsèque du concept de script. En effet, il était pertinent pour la psychologie de s'attarder à cette notion hypothétique et non observable directement. Ces auteurs ont publié les résultats de sept études expérimentales qui ont contribué à l'établissement de la validité scientifique du concept de script. Les données récoltées ont permis de démontrer que lorsque les gens ont à rendre compte d'activités familières ou routinières, ceux-ci s'entendent en grande partie sur la nature des actions effectuées, mais aussi sur l'ordre dans lequel elles doivent être accomplies. Les candidats s'entendaient, de plus, sur la nature des objets et des acteurs présents ainsi que sur l'identification d'actions plus élémentaires devant être chapeautées par une scène plus générale. Par exemple, Bower et coll. ont démontré que la structure des événements est non seulement linéaire (entrer, commander, manger), mais aussi organisée de façon hiérarchique (entrer comprend passer la porte, rechercher une table, décider où s'asseoir, aller vers la table et s'asseoir). Suite à ces résultats, bon nombre d'études dont plusieurs en marketing (Leigh et Rethan, 1984; Leigh et McGraw, 1989; Leong et coll., 1989) ont ensuite fait usage de la notion du script, corroborant les résultats de Bower et coll. (1979).

fraudeurs par chèques, qui sont elles-mêmes nécessaires à l'identification des différentes innovations, options et méthodes pouvant être adoptées par les délinquants. Avant d'aborder le coeur de ce travail, voyons d'abord quelles sont les données requises à l'étude des pratiques innovatrices.

Chapitre II

Les sources de données et la méthodologie

Nous avons dit, dans le chapitre précédent, que le concept de script est un outil important afin d'étudier les innovations délinquantes. En effet, en établissant la séquence d'événements à réaliser lors du passage à l'acte sous la forme de script, il est plus facile de comparer les différents scénarios de manière à déceler les pratiques innovatrices des délinquants. Cette méthode d'analyse a l'avantage de pouvoir être utilisée avec tous les types de délits. Il est, en effet, possible d'établir la chaîne d'événements devant être accomplie pour des délits aussi variés que l'introduction par effraction, le vol qualifié ou le simple vol. Les activités des fraudeurs par chèque nous fournissent ainsi l'occasion de clarifier le concept d'innovation délinquante et, du même coup, d'éprouver le script comme méthode d'analyse. Si le script a été utilisé par les tenants de la prévention situationnelle afin d'identifier les endroits où il est possible d'intervenir pour prévenir le crime ou pour briser sa chaîne séquentielle, aucune étude n'a eu pour objet l'identification ou même la clarification de la notion d'innovation délinquante. Dès lors, quelles sont les sources de données permettant l'étude de l'innovation?

Plusieurs types de données peuvent être employés afin d'identifier des pratiques innovatrices. Des études sociologiques, anthropologiques, économiques ou même du domaine de l'éducation ont fait usage d'une variété d'informations et de terrains d'étude afin d'étudier l'innovation et son processus de diffusion (Rogers, 1962). Bon nombre de ces chercheurs ont utilisé des statistiques officielles, d'autres ont effectué des observations participantes ou encore des entretiens avec certaines strates de la population. Nous présenterons, dans les pages qui suivent, les types de données dont nous avons fait usage ainsi que les raisons qui ont guidé notre choix.

1. Les statistiques officielles

Le processus d'innovation a été étudié à plusieurs reprises à l'aide de statistiques officielles. Plusieurs recherches quantitatives ont été réalisées sur les effets de l'introduction de nouveaux outils techniques ou de matériel

électronique. Par exemple, à l'aide de statistiques sur le nombre de foyers possédant un téléphone, il est possible de traiter de la diffusion et de la rapidité avec laquelle il a fait son entrée dans les foyers américains (Fischer et Carroll, 1988). Il est, en effet, intéressant d'utiliser les données officielles afin de brosser un portrait global de la situation, mais aussi de permettre aux chercheurs d'identifier certains indicateurs susceptibles de les mettre sur la piste de l'innovation. Comme l'innovation dans le domaine de l'agriculture permet l'amélioration de la qualité du maïs et de sa rentabilité, il est permis de penser que l'innovation délinquante est aussi susceptible d'avoir un effet positif sur les profits criminels (Rogers, 1962). L'analyse des améliorations du rendement criminel, comme les gains réalisés lors de la commission de délits, n'ont que rarement fait l'objet d'études et c'est justement à ce niveau qu'il est possible de percevoir les effets potentiels de l'innovation. Si, par l'innovation, les délinquants parviennent à améliorer la qualité de leur actes et de leurs outils, il est alors fort probable que l'on puisse déceler des variations à la hausse dans les gains récoltés. La présomption d'innovation peut donc être vérifiée par l'analyse des variations de séries chronologiques. Il faut toutefois que l'innovation soit assez importante pour attirer un nombre suffisant de délinquants, puisque les activités d'une petite proportion d'innovateurs ne peuvent être perçues à travers l'analyse de tendances globales. L'effet d'entraînement ou le processus de diffusion entraîne des conséquences macro-sociologique qui traduisent le processus par lequel les délinquants apprennent l'existence de nouvelles techniques et de nouveaux outils et choisissent d'en faire usage.

1.1 Les données policières

Nous avons utilisé, dans un premier temps, des données compilées par le Service policier de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) pour les années 1992 à 1996. Ces données comprennent l'ensemble des rapports d'événements de fraude par chèque colligés par le SPCUM, le nombre de délits ou de transactions frauduleuses associés à chacun de ces événements ainsi que les montants attachés à chaque transaction. Le rapport d'événement, qui

consiste en une dénonciation ou un compte rendu des faits se rapportant à un acte criminel, est ainsi d'une importance capitale pour évaluer les pertes associées à un événement et la manière dont celui-ci s'est produit. Bien qu'un rapport d'événement ne comprend généralement qu'un seul délit, il peut parfois en contenir plusieurs. Par exemple, un rapport d'événement peut faire état des activités d'un fraudeur par carte de crédit ayant utilisé sa carte à trois reprises dans un même commerce sur une période de trois jours. On retrouvera alors la description des trois transactions, le matériel acheté et le montant de chaque article. Dans ce cas, nous avons donc un seul rapport d'événement de fraude faisant état de trois délits distincts. C'est pour cette raison que nous disposons, pour la période de 1992 à 1996 de 15 793 rapports d'événements comprenant 30 521 délits.

Nous allons traiter, dans le cadre de ce mémoire, du nombre de délits effectués plutôt que du nombre de rapports d'événement. Afin de calculer les gains moyens obtenus par transaction pour chacune des années ainsi que les mesures de tendance centrale, nous avons tiré un échantillon de 3 737 délits sur les cinq années à l'étude. Le plan d'échantillonnage a été effectué de manière aléatoire systématique (Neter, Wasserman et Whitmore, 1988 : 241-245). Notons que la période étudiée n'est pas suffisante pour discuter de tendances dans le sens strict du terme. Si cette période permet l'exploration des changements ayant pu se produire dans ce laps de temps, il nous faut cependant faire preuve de prudence dans l'analyse diachronique de la fraude par chèque à Montréal. Bien que les statistiques officielles sont d'une importance capitale comme étape préliminaire, elles ne peuvent cependant nous fournir un portrait détaillé du processus de passage à l'acte d'un individu ou même d'un groupe. Elles fournissent plutôt un portrait global nous permettant de voir si des changements se sont produits sur la période étudiée et dans quelle direction orienter nos recherches. Comme l'innovation comprend des dimensions supplémentaires impossibles à saisir par une analyse macro, il est nécessaire, afin de clarifier cette notion, de recourir à une micro-analyse des pratiques.

1.2 Les dossiers d'enquête

Afin d'obtenir un portrait plus complet des activités frauduleuses, nous avons donc utilisé, dans un second temps, les dossiers d'enquêtes réalisés entre 1991 et 1996 par la section de la fraude aux consommateurs⁴ du SPCUM. Ces dossiers d'enquête sont ouverts lorsque plusieurs événements peuvent être regroupés en fonction des individus identifiés, de leur modus operandi et selon le type de support matériel utilisé par les fraudeurs. Ils regroupent ainsi l'ensemble des informations connues sur les groupes tels que leur modus operandi, le nombre d'événements et de délits pouvant leur être attribués, le montant de chacune des transactions, les types de victime, les acteurs faisant partie du réseau et le nombre de personnes mises en accusation. C'est aussi dans ces dossiers que nous retrouvons des données rattachées spécifiquement au déroulement de l'enquête comme les rapports de filature et d'écoute électronique ainsi que toutes les déclarations faites par les victimes ou suspects des fraudes.

Les « documents écrits », tels les dossiers policiers, constituent une source d'information précieuse pour clarifier la notion d'innovation en permettant de suivre le fil d'enquêtes entreprises par les policiers des escouades spécialisées. Comme l'ensemble des informations est organisée de manière chronologique, il nous est également possible de déterminer la manière d'opérer des fraudeurs sur une période relativement longue. En effet, certains dossiers contiennent le relevé systématique des activités des fraudeurs sur un période de plusieurs mois, voire même plusieurs années. En nous permettant de tenir compte du facteur temps, les documents écrits favorisent la compréhension et l'analyse de l'évolution d'individus, de groupes et de pratiques (Cellard dans Poupart, 1997: 252). En plus de favoriser une compréhension globale des différents processus de passage à l'acte, l'analyse des différents modus operandi dans le temps nous

⁴ La section du crime économique du SPCUM se divise en deux escouades : l'escouade de la fraude financière et l'escouade de la fraude au consommateur. La fraude financière traite surtout des cas de fraudes jugés complexes comme, par exemple, les détournements de fonds et les fraudes commises par des employés. L'escouade de la fraude aux consommateurs s'occupe plus particulièrement des fraudes qui visent le citoyen comme les fraudes par chèque et cartes de crédit. Les enquêteurs de cette escouade ont aussi comme mandat de traiter des fraudes commises en réseaux. Par réseau, nous entendons ici l'ensemble des suspects identifiés par les policiers et liés entre eux par la nature de leurs activités criminelles.

permettra de cerner les constantes et variantes pouvant être décelées dans les activités des fraudeurs par chèque. C'est d'ailleurs à l'aide de ce type de dossier que Tremblay (1986) et Mativat et Tremblay (1997) sont parvenus à établir le fonctionnement général des fraudes par cartes de crédit ainsi que des éléments ayant pu favoriser l'émergence de ces vagues de crime.

Un total de 114 dossiers d'enquête ont été ouverts entre 1991 et 1996 par les policiers de l'escouade de la fraude commerciale. De ce nombre, 44% (50) concernent des réseaux opérant avec des chèques, 28% (32) avec des cartes de crédit et un autre 28% (32) concernent des réseaux divers notamment de monnaie contrefaite, de télémarketing ainsi que de mandats postaux. Puisque les renseignements contenus dans les dossiers de fraude par chèque étaient de valeurs inégales, nous avons éliminé les dossiers incomplets. Nous avons ainsi retenu un total de 35 dossiers d'enquête⁵.

Après analyse des dossiers retenus, nous avons remarqué que plusieurs d'entre eux se recoupaient, certains réseaux ayant fait l'objet de plus d'une enquête. Selon les policiers-analystes, lorsqu'un réseau opère sur une longue période et que les informations recueillies au dossier ne sont pas suffisantes pour porter des accusations, le dossier demeure ouvert jusqu'à ce que de nouvelles preuves puissent être ajoutées. Bien que certaines enquêtes soient toujours en cours à la fin de l'année, les policiers doivent fermer leurs dossiers pour fins de statistiques. La nouvelle année commencée, les policiers ouvrent un nouveau dossier d'enquête comprenant un certain nombre d'informations recueillies lors de l'année précédente. Comme la fermeture des dossiers est « fictive », nous avons donc choisi de jumeler les dossiers traitant des mêmes individus de manière à conserver 23 réseaux différents. Bien que ces réseaux aient tous opéré sur la période de 1991 à 1996, il faut toutefois noter que leur durée d'opération est variable. Ainsi certains réseaux ayant opéré sur une période de moins d'un an ont fait l'objet d'une seule enquête.

⁵ À noter que la période d'étude a été choisie pour une raison strictement pratique. Les dossiers antérieurs à l'année 1991 se sont avérés dans la plupart des cas incomplets, ne nous permettant pas d'obtenir les informations souhaitées.

2. Les critiques des dossiers d'enquêtes

Il importe de souligner certaines critiques pouvant être adressées à ces dossiers. En premier lieu, les dossiers policiers ne sont pas constitués à des fins scientifiques. Les informations incluses aux dossiers et récoltées lors d'enquêtes ont pour seule fonction de constituer une preuve solide permettant la condamnation du ou des sujets identifiés (Tremblay, 1986). Ainsi, certains faits intéressants ne figurent pas dans ces archives. Toutefois, compte tenu de la nécessité, pour les policiers, de mettre en relief la chaîne de possession, les dossiers d'enquête sont généralement complets en ce qui concerne le modus operandi des fraudeurs et les transactions réalisées. Comme nous l'avons mentionné, bon nombre de réseaux ont fait l'objet de filatures et d'écoute électronique, ce qui facilite l'étude de leur évolution. En deuxième lieu, le contexte policier dans lequel ont été construits ces dossiers d'enquête peut avoir une influence sur certains aspects. Par exemple, les montants fraudés par les groupes étaient fort différents selon que l'on se fiait aux coupures de presse ou aux procédures judiciaires. Il était relativement courant de trouver, dans les dossiers, des coupures de journaux traitant de l'affaire et faisant état des pertes des victimes. Dans quelques cas, les pertes semblaient avoir été exagérées de manière à frapper l'opinion publique. Toutefois, les procédures judiciaires contiennent seulement les montants des transactions pour lesquelles il est possible de porter une accusation. Compte tenu de la surestimation des montants fraudés rapportés par la presse et de leur sous-estimation dans les procédures judiciaires, nous avons systématiquement prélevé le montant de chacune des transactions afin de calculer le montant total fraudé par chaque groupe.

3. Sources de données supplémentaires

Lorsqu'il était difficile de déterminer certaines variables, comme le processus de passage à l'acte ou le montant de certaines transactions, trois autres sources ont été employées soit isolément, soit conjointement afin de

compléter les dossiers. Nous avons à quelques reprises fait usage des données des archives policières, de la section des chèques frauduleux et obtenu des compléments d'information auprès d'informateurs-clés.

3.1 Les archives policières

Lorsqu'un dossier est ouvert ou qu'un rapport d'événement est rédigé par un policier, l'ensemble des informations est conservé dans le poste où la rédaction a eu lieu pour une période d'un an. Compte tenu du nombre important de dossiers ouverts chaque année, il est nécessaire de se départir des dossiers ayant fait l'objet d'enquête dans les années antérieures. Un an suivant la date de rédaction, les dossiers sont donc acheminés au service des archives policières. Certains dossiers comme les dossiers d'enquête portant sur les homicides ou les agressions sexuelles seront conservés aux archives peu importe la date de rédaction. Par contre, les dossiers de fraude sont conservés pour une durée de six ans : un an dans le poste où eut lieu la rédaction et cinq ans aux archives. Après ces années, les dossiers sont détruits afin de libérer de l'espace. Nous avons donc recolté un certain nombre de données aux archives policières lorsque la qualité des dossiers consultés ne nous permettait pas de déterminer l'ensemble des éléments nécessaires. Par exemple, il est arrivé à plus d'une reprise que certaines enquêtes fassent référence à un ensemble de numéros de rapports d'événement déjà archivés. Dans ces cas, nous avons relevé ces numéros et poursuivi notre récolte de données aux archives.

3.2 La section des chèques frauduleux

Tous les chèques frauduleux transigés au Canada et acheminés aux différents services policiers sont systématiquement expédiés à la section des chèques frauduleux d'Ottawa afin qu'une analyse d'écriture puisse être réalisée. Ces analyses ont pour but de relier les chèques frauduleux entre eux sur la base de caractéristiques d'écriture et de les comparer à des échantillons d'écriture de suspects récoltés par les policiers. Ces expertises sont particulièrement

importantes lorsqu'il est nécessaire de faire la preuve de la provenance des chèques. Nous avons appris l'existence de cette section au cours de la collecte de données et y avons eu recours à deux reprises. Ces données nous ont permis de déterminer la somme des montants fraudés, dans un cas, et de valider nos calculs, dans un autre.

3.3 Les informateurs-clés

Des compléments d'informations concernant les dossiers d'enquêtes ont été récoltés auprès d'informateurs-clés. L'informateur-clé est "une personne capable de fournir des informations en raison de certaines caractéristiques qui assurent qu'elle possède des connaissances particulières" (Jaccoud et Mayer dans Poupart, 1997: 228). En raison de leurs activités ou de leur milieu d'appartenance, les policiers ont non seulement pu nous renseigner sur leurs propres pratiques, mais aussi permis de vérifier, par recoupement, les éléments recueillis dans leurs dossiers. Les entretiens avec les policiers ont été réalisés de façon informelle; ils ont permis de mieux comprendre chacun des dossiers et de les compléter, le cas échéant.

Pour améliorer notre compréhension globale du processus de passage à l'acte, nous avons également réalisé deux entretiens supplémentaires avec des spécialistes de la reproduction. Nous avons consultés un spécialiste en imprimerie ainsi qu'un informaticien. Ces entretiens nous ont permis de recueillir des informations sur les contrefaçons réalisées par certains groupes. Comme nous allons le voir au cours du chapitre sur le script de la fraude par chèque, certaines compétences techniques, que nous reconnaissons ne pas posséder d'ailleurs, s'avèrent nécessaires pour reproduire des chèques de qualité. Il nous fallait, pour mieux rendre compte de la séquence d'événements, déterminer de quelle manière les systèmes d'impression ou les systèmes informatiques facilitent la contrefaçon et ainsi évaluer le degré de capital technique requis pour

utiliser ces outils. Ces entretiens d'une durée de trois heures chacun ont été, une fois encore, réalisés de manière informelle.

4. Conclusion

Nous venons de le voir, deux niveaux d'analyse distincts sont nécessaires pour clarifier le concept d'innovation délinquante. L'étude des pratiques innovatrices des délinquants doit se faire, dans un premier temps, à travers l'analyse de tendances générales. Dans un deuxième temps, il nous faut traiter plus précisément de la séquence des événements réalisés lors de la commission des délits. Dans le chapitre suivant, nous avons donc choisi de nous livrer à un examen d'ensemble des fraudes par chèque commises sur le territoire de Montréal et plus particulièrement celles des réseaux, grâce aux statistiques officielles du SPCUM. Dans les chapitres 4 et 5, l'utilisation des informations contenues dans les dossiers d'enquête des policiers nous permettra d'appliquer le concept de script de manière à faire ressortir les pratiques innovatrices des réseaux. En effectuant une analyse à la fois quantitative et qualitative des délits de fraudes commis par ces groupes, nous serons alors en mesure de déterminer avec plus de précision la nature et l'étendue des innovations des fraudeurs par chèques.

Chapitre III

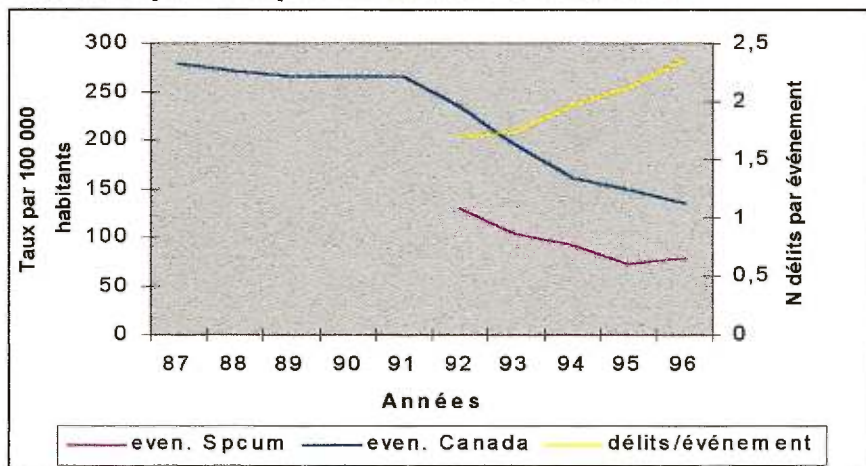
La prévalence et la qualité de la fraude par chèque : tendances récentes

1. L'évolution de la fraude

En 1996, 101 007 fraudes ont été rapportées par les services policiers canadiens, atteignant le niveau le plus bas d'incidents frauduleux enregistrés depuis 1979 et la cinquième année consécutive de décroissance dans le nombre de fraudes rapportées (Statistique Canada, 1998: 4). Bien que cette tendance puisse être observée pour l'ensemble des fraudes, les fraudes par chèques sont les principaux responsables de la décroissance. En effet, selon Statistique Canada, le taux de fraudes par chèques a décliné de 43% depuis 1992, alors que la fraude par cartes de crédit a subi une légère hausse (3,6%) et que les autres fraudes accusent, elles aussi, une légère baisse (-4,0%).

Les données concernant les événements frauduleux commis à l'aide de chèques sur le territoire du SPCUM nous présentent un portrait similaire aux tendances canadiennes. En effet, on constate, pour la période de 1992 à 1996, des changements qui s'inscrivent dans une décroissance globale à l'échelle du Canada. On note, en effet, une décroissance du nombre de rapports d'événements compilés dans les cas de fraudes par chèques. Il faut toutefois remarquer que le nombre de délits par rapport d'événement ne cesse, pour sa part, d'augmenter avec les années. Si, en 1992, 1,7 transactions frauduleuses étaient enregistrées par rapport d'événement policier à Montréal, on en retrouve 2,4 en 1996.

Figure 2
La fraude par chèque au Canada et à Montréal



Bien qu'il soit difficile de parler de tendance sur une période de cinq ans, nous pouvons toutefois affirmer que les changements sont beaucoup moins évidents en termes de transactions frauduleuses effectuées sur le territoire montréalais qu'en termes de rapport d'événement. Au SPCUM, le taux (par 100 000 habitants) de rapport d'événement a décru de 39% de 1992 à 1996, alors que le taux de délits ou de transactions a chuté de 16% seulement.

Comme nous pouvons le constater à la figure 2, une grande partie de la baisse s'observe depuis 1992, année où le SPCUM, en collaboration avec les banques, a changé son système de reportabilité. Selon les analystes de l'Escouade des fraudes, dans les années précédant 1992, la commission d'un délit de fraude donnait lieu à la rédaction d'un rapport d'événement. Après cette date, les banques et les policiers qui parvenaient à faire des liens entre diverses transactions, remplissaient un seul rapport d'événement comprenant l'ensemble des transactions. Selon les analystes, cette politique, bien qu'entrée en vigueur en 1992, a mis un certain temps pour s'appliquer systématiquement. Il faut donc compter que ce changement fut effectif partout sur le territoire montréalais à partir de 1993. On peut donc expliquer, en partie, la diminution des fraudes par chèques par ce changement technique.

Plusieurs autres raisons ont été évoquées par Statistique Canada (1998) afin de rendre compte de la décroissance du total de fraudes rapportées. En premier lieu, une diminution dans les effectifs policiers en matière d'enquête résultant, d'une part, du resserment des budgets qui y sont attribués et, d'autre part, du réaménagement des priorités policières, pourrait être en partie responsable de la diminution des fraudes au Canada (Statistique Canada, 1998: 5). Il se pourrait, effectivement, que les services policiers voient leurs effectifs de lutte à la fraude diminuer; toutefois, le nombre de fraudes par chèques rapportées à ces services ne devrait pas subir une telle diminution. Les services policiers doivent, en principe, enregistrer les plaintes qui leur sont rapportées, qu'ils aient des effectifs ou non pour les traiter. Ainsi, ce que nous devrions plutôt voir décroître est le taux de résolution de ces plaintes et non leur nombre. Si l'on

se fie aux rapports de Statistique Canada, on observe effectivement un taux d'élucidation de plus en plus bas. Le pourcentage de plaintes non classées a considérablement augmenté, passant de 24% en 1990 à 37% en 1996. On observe parallèlement une diminution du nombre de cas mis en accusation. Les plaintes rapportées aux services policiers en 1990 ont été classées dans une proportion de 55% par une mise en accusation alors que 44% des cas se sont vus attribuer ce statut en 1996. (Statistique Canada, 1992, 1998). Ces données nous laissent effectivement croire que les effectifs policiers sont à la baisse, mais cela ne devrait pas se traduire par une diminution du nombre de plaintes rapportées.

Une autre raison invoquée afin de rendre compte de la baisse des fraudes consiste en l'importance grandissante du travail d'enquête des agences de sécurité et d'enquêteurs privés sur les fraudes et vols commis dans certaines entreprises et institutions bancaires. Celles-ci choisiraient de moins en moins de rendre publics les délits et problèmes internes dont elles sont victimes afin de ne pas ternir leur image de marque aux yeux de leurs clients (Swol, 1997 dans Statistique Canada, 1998). Ces services de police privée auraient pour fonction de régler les conflits de manière à récupérer les pertes subies en évitant d'ébruiter les différends. Lorsque des poursuites s'avèrent inévitables, les entreprises seraient plus enclines à recourir au civil qu'au criminel. Un moins grand taux de reportabilité aux services policiers publics pourrait ainsi rendre compte d'une partie de la décroissance du nombre de fraude répertoriées. Nous ne possédons toutefois pas de données permettant de vérifier cette proposition.

De plus, de nouvelles modalités de paiement automatisé comme le guichet automatique et une augmentation de l'utilisation des cartes de crédit pourraient être coresponsables de la désuétude du chèque comme moyen de fraude (Statistique Canada, 1997:5). Toutefois, ce déplacement nous semble peu plausible. En effet, Mativat et Tremblay (1998) ont trouvé peu de déplacements à l'intérieur même de la fraude par carte de crédit. Lors de leurs délits, les fraudeurs procédant à l'aide de cartes de crédit altérées n'avaient pas

tendance à utiliser des cartes de crédit purement contrefaites puisqu'ils ne disposaient pas des contacts leur permettant de se procurer le matériel requis. Il paraît donc encore moins probable que des fraudeurs par chèque se recyclent dans la fraude par carte de crédit. Le guichet automatique pose un tout autre problème. S'il est vrai que bon nombre de délinquants utilisent le guichet automatique afin d'y déposer des enveloppes vides, le guichet automatique ne constitue qu'un lieu de transaction tout comme le guichet bancaire. Ainsi, le guichet automatique ne devrait en rien être responsable de la diminution de la fraude par chèque puisqu'il est toujours possible, pour les fraudeurs, de l'employer afin d'y déposer leurs chèques et d'obtenir des sommes d'argent.

En dernier lieu, des changements dans les types de fraudes commises ou dans les modus operandi des fraudeurs pourraient en rendre la détection plus hasardeuse. Vu l'accessibilité grandissante de la technologie et en particulier des ordinateurs, les fraudeurs parviendraient à déjouer plus facilement les systèmes de détection (Nightingale, 1996 dans Statistique Canada, 1998). S'il est vrai que certaines fraudes sont particulièrement difficiles à détecter, comme les détournements de fonds et autres transferts informatisés, nous ne pouvons en dire autant des fraudes par chèque vu la nature même de l'outil utilisé. Peu importe la qualité des chèques frauduleux utilisés, ceux-ci finissent toujours par apparaître dans un compte ou dans un relevé bancaire comme étant frauduleux. Une signature contrefaite, un faux numéro de compte, un faux chèque ou tout simplement l'absence de fonds ou de compte permettant la compensation du chèque seront vite repérés par les institutions bancaires, entreprises ou simple citoyen.

2. Une explication supplémentaire

L'idée de changements dans les modus operandi des fraudeurs invoquée par Statistique Canada (1998) n'est toutefois pas à rejeter du revers de la main. Sachant que l'on observe, à Montréal, une baisse réelle de 16% dans le nombre de délits de fraudes commis entre 1992 et 1996, on ne peut exclure qu'il faille

l'attribuer aux fraudeurs eux-mêmes. Les fraudeurs pourraient, en effet, être responsables d'une partie de la baisse des fraudes par chèque en changeant leurs modalités d'actions. L'analyse des modus operandi des fraudeurs ainsi que des types de délits effectués devient alors nécessaire. Qu'en est-il en outre des montants en jeu? Peut-on aussi observer une diminution concomitante des sommes obtenues par fraude? Il serait fort probable que la décroissance du volume de délits de fraude par chèque soit compensée par une hausse des montants subtilisés. Une première étape de notre recherche consiste donc en une analyse globale des sommes impliquées lors de ces transactions.

Le tableau 1 nous présente les sommes fraudées lors des transactions par chèque répertoriées sur le territoire du SPCUM. Nous observons non seulement une baisse moins importante du nombre de délits rapportés que ce que nous laissait croire Statistique Canada, mais encore que les transactions frauduleuses ont pour enjeu des montants de plus en plus élevés.

Tableau 1
Mesures de tendances centrales des sommes fraudées sur le territoire du SPCUM de 1992 à 1996.

Années	Nombre de délits (n)*	Montant moyen	Médiane	Moyenne géométrique	Moyenne épurée
1992	801	5 395	500	575	1 504
1993	693	3 637	520	724	1 771
1994	676	2 328	817	871	1 967
1995	676	2 949	931	813	2 390
1996	891	4 320	939	1 072	3 360
Total	3 737	3 816	666	794	2 240

* l'échantillon a été tiré de manière aléatoire systématique

En effet, la moyenne épurée⁶ des fraudes effectuées en 1992 pour l'ensemble du SPCUM se situe à 1 504 \$. Le montant moyen des transactions a plus que doublé avec les années pour atteindre un sommet de 3 360\$ en 1996.

⁶ Puisque les fraudes impliquent des montants fort imposants dans certains cas et des sommes très réduites dans d'autres, la moyenne réelle ne représente pas toujours une mesure de tendance centrale juste. Comme les valeurs extrêmes, qu'elles soient élevées ou faibles, ont la propriété de gonfler ou de sous-estimer cette moyenne, il est généralement préférable d'utiliser

On pourrait donc expliquer une partie de la décroissance du nombre de fraudes par un changement dans le modus operandi des fraudeurs. Les données du SPCUM nous portent, en effet, à croire que les fraudeurs délaissent, avec les années, les transactions à revenus modiques pour des transactions un peu plus lucratives. La technologie ne serait donc pas responsable de cette diminution sous l'angle de la difficulté accrue de détection (Statistique Canada :5), mais plutôt sous celui de la qualité de chèques permettant aux fraudeurs de mettre la main sur des montants toujours plus considérables.

3. La fraude par chèques en profondeur

Afin d'étudier le phénomène de plus près, nous avons choisi d'explorer les fraudes par chèque commises sur le territoire montréalais. De 1992 à 1996, plus de 30 000 chèques frauduleux (30 521) ont été émis sur le territoire du SPCUM. Les données policières nous présentent ces chèques en six catégories: les chèques volés, sans provision, sur compte fermé, contrefaits, faussement certifiés et les autres chèques. Les chèques classés sous la rubrique « volés » sont des chèques personnels, de compagnie, de voyage ou du gouvernement qui ont été dérobés à leurs destinataires afin d'être déposés dans un compte ou utilisés lors d'un achat. Ces chèques peuvent être volés soit libellés, soit en blanc, c'est-à-dire que ni le bénéficiaire, ni le montant, ni le signataire ne figure sur le chèque. Cette catégorie de chèques a été conservée intégralement pour les fins de cette analyse alors que les chèques sans provision et compte fermé ont été regroupés dans sous la rubrique « chèques invalides ».

une mesure moins influencée par ces cas ou de tout simplement les éliminer. Un échantillon représentatif de délits a été tiré de l'ensemble des fraudes commises au SPCUM. Bien que non influencée par les valeurs extrêmes, la médiane n'a pas été retenue puisque celle-ci représente le point milieu des montants fraudés et que, pour les fins de cette analyse, les transactions impliquant des montants plus élevés demeurent fondamentales. C'est pour cette raison que nous ferons usage de la moyenne épurée au cours de cette étude. À cette fin, nous avons retiré les sommes étant supérieures à deux écarts-type de la moyenne.

Les chèques NSF ou sur compte fermé sont des chèques qui proviennent d'abord et avant tout d'une ouverture de compte. Un chèque de montant x , tiré d'un compte ne contenant pas cette somme, prendra la mention « sans provision ». Après une série de chèques NSF, la banque peut envisager de fermer le compte pour insuffisance de fonds. Si un chèque est toutefois utilisé après la fermeture du compte, la mention « compte fermé » lui sera attribuée. À noter qu'un client ayant émis un ou même plusieurs chèques NSF ne voit pas son compte se fermer automatiquement ni n'est forcément accusé de fraude. Pour que la banque réagisse, le client doit faire preuve de mauvaise foi en évitant de conclure une entente de remboursement. Dans plusieurs cas, les comptes ouverts le sont avec des pièces d'identités volées. En tentant de rejoindre son client, la banque s'aperçoit alors de la faute et ferme le compte. Comme mentionné plus haut, les chèques NSF et les chèques compte fermé, ont été regroupés, vu leurs similitude, dans la catégorie « chèques invalides ».

Les chèques contrefaits et faussement certifiés ont, eux aussi, été regroupés dans une même rubrique. Ces chèques sont classés par les institutions bancaires comme étant de faux chèques à l'opposé des deux autres catégories. Dans le cas des chèques contrefaits, ceux-ci sont généralement reproduits à l'aide de photocopieurs, de systèmes d'impression ou de systèmes informatiques. Les chèques faussement certifiés, pour leur part, peuvent provenir de vols, de l'ouverture de comptes ou avoir fait l'objet d'une contrefaçon. On leur ajoute toutefois un élément supplémentaire soit une étampe certifiant l'authenticité du chèque. Vu l'altération supplémentaire et la nature fautive du chèque, nous avons choisi de les combiner sous la rubrique « contrefait ». Les données policières comportent aussi la catégorie « autres chèques » qui regroupe 12% (N=3674) des données. Celle-ci a été exclue pour les fins de cette analyse puisqu'il nous est impossible de déterminer ce qu'elle contient.

Si, dans l'ensemble, le nombre de transactions frauduleuses effectuées à Montréal diminue effectivement et que les montants moyens de ces transactions augmentent, il importe d'analyser de plus près chacune des catégories de

fraudes par chèque. Peut-on observer une diminution globale de l'utilisation des chèques ou cette diminution est-elle attribuable à des catégories particulières ? Observe-t-on une augmentation des montants moyens de transaction pour tous les types de chèques ? Le tableau suivant nous brosse un portrait de la distribution des fraudes commises au SPCUM, ainsi que des montants moyens en jeu par type de chèques, pour les années 1992 à 1996.

Tableau 2
Distribution des gains moyens par fraudes et par types de chèques au SPCUM

Années	Contrefaits			Volés			Invalides		
	N (%)	Montant moyen épuré	Moy. Géo. (\$)	N (%)	Montant moyen épuré	Moy. Géo. (\$)	N (%)	Montant moyen épuré	Moy. Géo. (\$)
1992	301 (4,8)	3045	1230	3292 (53,0)	626	437	2621 (42,2)	568	302
1993	275 (5,3)	4331	1778	2932 (56,4)	575	447	1991 (38,3)	753	339
1994	270 (5,3)	3676	2239	2490 (49,0)	577	457	2326 (45,7)	1037	457
1995	313 (6,8)	4107	1413	1839 (40,2)	721	447	2424 (53,0)	1033	550
1996	444 (7,7)	6357	2516	2644 (45,7)	849	355	2685 (46,5)	1306	575
Total	1603 (6,0)	4502	1820	13197 (49,2)	663	427	12047 (44,9)	946	437

Les chèques volés et les chèques invalides sont, sans contredit, les outils de fraude les plus communément utilisés sur le territoire montréalais. En effet, 49% du total des fraudes par chèque commises entre 1992 et 1996 ont été effectuées à l'aide de chèques volés. Les chèques invalides suivent de très près les chèques volés en termes de popularité, avec près de 45% des transactions. Les chèques contrefaits, pour leur part, ne représentent qu'une minorité des chèques frauduleux utilisés (6,0). Par contre, on observe avec les années une légère augmentation de leur utilisation sur l'ensemble du territoire du SPCUM. Vu le nombre d'années à l'étude, il importe de qualifier avec une certaine réserve les mouvements observés. Bien que les chèques invalides subissent, en apparence, un léger mouvement à la hausse passant de 42% en 1992 à près de 47% en 1996, il convient, selon nous, de qualifier leur utilisation de stable. On observe aussi une certaine stabilité de l'utilisation du chèque volé à Montréal, bien que cet instrument soit, à l'opposé des chèques invalides, en régression. En effet, le

support matériel volé était utilisé dans 53% des cas en 1992, alors qu'en 1996, la proportion d'utilisation de ces chèques est passée à 46%.

Qu'en est-il des montants moyens de transactions pour l'ensemble du SPCUM ? Les chèques contrefaits comportent, en général, des sommes de loin supérieures à celles des deux autres catégories. En moyenne, les sommes inscrites sur les chèques contrefaits sont de 4 502\$ contre 663\$ pour les chèques volés et 946\$ pour les chèques invalides. On observe, avec les années, un mouvement à la hausse des montants libellés sur les chèques contrefaits et les chèques invalides. Les montants inscrits sur ceux-ci ont plus que doublé avec les années. Par contre, les sommes moyennes fraudées avec des chèques volés sont demeurées plutôt stables au cours des années.

Compte tenu de la disponibilité et de la qualité générale des dossiers d'enquêtes policiers sur les réseaux, nous avons choisi de traiter l'ensemble des délits selon l'implication ou la non implication des fraudeurs dans les réseaux. Sur les 26 847 chèques⁷ frauduleux transigés à Montréal entre 1992 et 1996, 4516 sont attribués aux réseaux de fraudeurs. Les réseaux sont donc responsables de près de 17% (16,8%) des fraudes commises sur le territoire. Le tableau 3 nous brosse un portrait de l'utilisation des différents types de chèques par les fraudeurs « solos »⁸, ainsi que des montants moyens relatifs à ces transactions.

⁷ Si l'on inclut les "autres fraudes", un total de 30 521 chèques frauduleux ont été transigés à Montréal entre 1992 et 1996. Les réseaux sont donc responsables de près de 15% (14,8%) des fraudes commises sur le territoire.

⁸ Notons que nous avons soustrait aux données du SPCUM, le nombre de transactions pouvant être attribuées aux réseaux. Comme au Canada, 19% des fraudes commises impliquent la participation de plus d'un acteur (Statistique Canada, 1997: 12), nous sommes donc en mesure de penser que cette procédure est très fiable.

Tableau 3
Distribution des gains moyens(\$) par types de chèque des fraudeurs
« solos »

Années	Contrefaits			Volés			Invalides		
	N (%)	Montant moyen épuré	Moy. Géo. (\$)	N (%)	Montant moyen épuré	Moy. Géo. (\$)	N (%)	Montant moyen épuré	Moy. Géo. (\$)
1992	208 (4,4)	3350	1318	2 114 (46,8)	617	427	2408 (50,9)	561	295
1993	148 (4,2)	5475	1479	1 544 (43,9)	584	417	1827 (51,9)	743	302
1994	97 (2,1)	4253	2089	2 250 (48,8)	566	437	2262 (49,1)	1037	447
1995	196 (4,9)	2742	977	1 505 (37,3)	723	437	2330 (57,8)	1031	537
1996	261 (4,8)	5534	1862	2 557 (47,0)	745	316	2624 (48,2)	1245	550
Total	910 (4,1)	4285	1479	9 970 (44,6)	646	398	11451 (51,3)	930	417

Les chèques invalides, c'est-à-dire les chèques provenant de comptes fermés ou sans fonds constituent les principaux outils de fraude utilisés par les fraudeurs « solos » et ce, à chacune des années. À Montréal, on les retrouve dans 51% des cas de fraudes et cette proportion demeure relativement constante à travers les années. Ne nécessitant aucun apport extérieur, il n'est pas surprenant que ces chèques occupent la première position. En effet, il est plus facile pour un individu agissant seul d'ouvrir un compte et d'en utiliser les chèques que d'user de chèques provenant de vols. Il est tout de même surprenant de constater que les chèques volés sont utilisés dans près de 45% des cas. Là aussi, une certaine stabilité dans la proportion de leur utilisation peut être observée. La proportion d'utilisation des chèques contrefaits est, pour sa part, relativement faible (4,1%) et plutôt constante. Le peu de variation observée dans la proportion d'utilisation des différents types de chèques nous laisse croire à un certain cantonnement des fraudeurs « solos » dans leur type de fraude. De plus, en se fiant aux moyennes épurées et géométriques, aucun changement identifiable ne peut être noté pour les chèques contrefaits et les chèques volés. Les sommes fraudées demeurent relativement constantes avec un montant moyen de 4 285\$ pour les chèques contrefaits et 646\$ pour les chèques volés. Seuls les chèques invalides comportent des montants de plus en plus élevés au fil des années.

Qu'en est-il des activités commises par les réseaux de fraudeurs ? Le tableau 4 nous illustre, pour les réseaux, des changements qui contrastent avec l'apparente stabilité des solitaires dans le choix de leurs outils frauduleux.

Tableau 4
Distribution des gains moyens par fraude et par type de chèques des fraudeurs en réseau

Années	Contrefaits			Volés			Invalides		
	N (%)	Montant moyen épuré	Moy. Géo. (\$)	N (%)	Montant moyen épuré	Moy. Géo. (\$)	N (%)	Montant moyen épuré	Moy. Géo. (\$)
1992	93 (6,3)	713	1288	1 178 (79,4)	562	525	213 (14,4)	1390	1175
1993	127 (7,6)	3323	2188	1 388 (82,7)	545	513	164 (9,8)	1226	1072
1994	173 (36,3)	3495	2455	240 (50,3)	624	562	64 (13,4)	571	537
1995	117 (21,5)	3599	2138	334 (61,3)	585	525	94 (17,2)	1961	1698
1996	183 (55,3)	5086	4074	87 (26,3)	819	1445	61 (18,4)	2067	1950
Total	693 (15,3)	3828	2455	3 227 (71,5)	565	537	596 (13,2)	1400	1175

Pour les réseaux, on observe non seulement une diminution de l'utilisation des chèques volés avec les années, mais aussi l'importance croissante de la contrefaçon dans leurs fraudes. En effet, plus de 79% des transactions effectuées en 1992 sont commises par des réseaux qui opèrent avec des chèques volés, alors qu'en 1996, plus de 55% des chèques transigés sont de nature contrefaite. À l'inverse des fraudeurs agissant seuls, les réseaux demeurent toutefois omniprésents dans la fraude commise à l'aide de chèques volés. La présence de contacts dans le réseau peut, en grande partie, expliquer la plus forte propension des membres à effectuer des fraudes qui nécessitent un approvisionnement extérieur en chèques. La proportion de chèques invalides utilisés demeure, toutefois, relativement constante et moins populaire que les deux autres catégories. Seulement 13% des chèques transigés par les réseaux sont de cette catégorie.

Au niveau des montants fraudés, on observe aussi une croissance des sommes impliquées lors des transactions avec des chèques contrefaits. On passe, en effet, d'une somme moyenne de 713\$ en 1992 à 5 086\$ en 1996. Une augmentation de plus de 600% si l'on se fie à la moyenne épurée. Il convient

aussi de remarquer qu'en se fiant à la moyenne géométrique qui fait ici figure de médiane, les réseaux supplantent, de manière générale, les acteurs seuls pour ce qui est des montants moyens obtenus avec des chèques contrefaits. En ce qui a trait aux montants fraudés à l'aide de chèques volés et invalides, une certaine stabilité des montants apparaît. On observe encore une fois, pour les années 1992 à 1996, que les fraudeurs en réseaux parviennent à frauder pour des montants supérieurs aux fraudeurs « solos » avec des chèques volés et invalides.

4. Conclusion

D'importantes variations se sont produites dans les activités des fraudeurs par chèques ces dernières années. Nous avons choisi de replacer, dans le contexte plus global de la fraude à Montréal, les activités des réseaux afin de souligner les changements singuliers observés quant à leurs gains et outils frauduleux. Nous avons, en effet, pu constater que les réseaux font de moins en moins usage de chèques volés et que l'utilisation des chèques contrefaits devient pratique courante avec les années. Alors qu'on observe une augmentation des montants impliqués lors de transactions avec des chèques contrefaits, les chèques volés et invalides ne font pas l'objet de changements aussi importants. Nos données nous laissent croire à la désuétude de ces moyens et à l'émergence de la contrefaçon comme moyen frauduleux des réseaux de fraudeurs. Afin d'analyser plus précisément ces variations opérationnelles, nous avons choisi de décomposer les *modus operandi* des réseaux sous forme de scénarios. Le chapitre suivant fait état des différents processus de passage à l'acte caractérisant les réseaux, étape qui nous permettra ensuite de déceler la présence d'éventuelles variations.

Chapitre IV

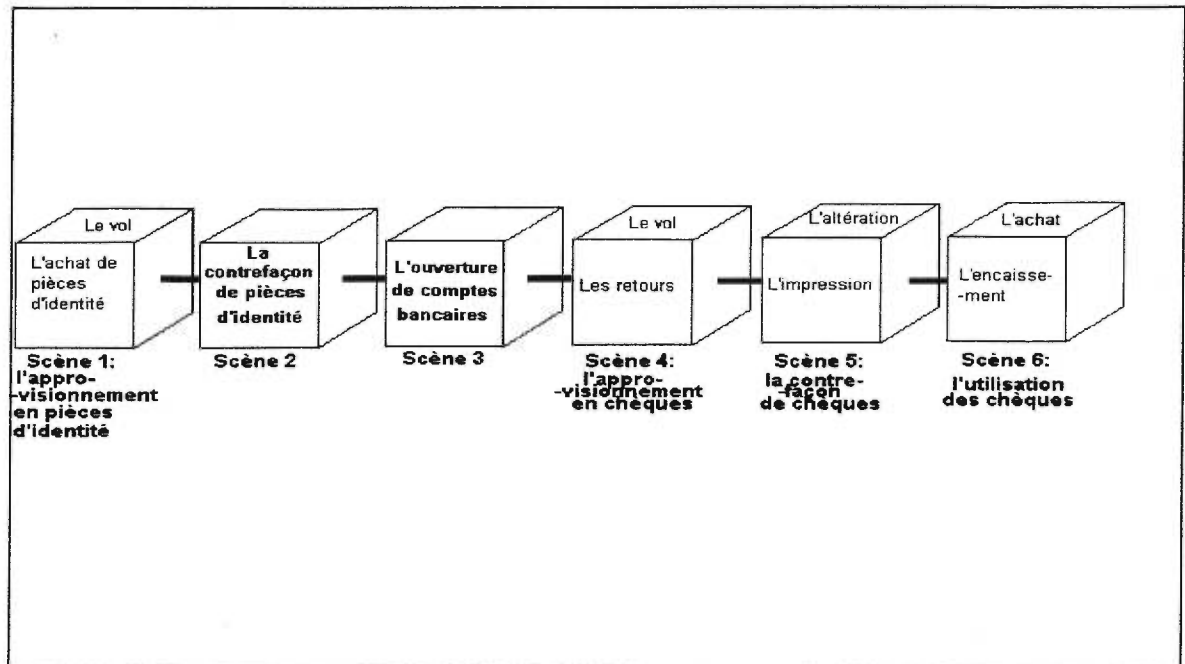
Le script de la fraude par chèque

Après nous être arrêté aux variations d'ordre général observées dans les activités des fraudeurs par chèques au chapitre précédent, il convient de passer maintenant à une analyse plus particulière des modalités opératoires des réseaux. Nous pourrions ainsi toucher plus spécifiquement au processus de passage à l'acte dans le but de déceler, pour chacun des groupes, les variations qui leur sont propres. Ce chapitre comprendra donc une description globale des différents modus operandi sous forme de scénarios devant nous permettre, dans le chapitre suivant, d'observer la présence d'éventuelles variations dans les scripts.

1. Le script

De 1991 à 1996, 23 réseaux de fraudeurs par chèques différents ont œuvré sur le territoire du SPCUM. Lors de leurs fraudes par chèque, les membres des réseaux ont joué au fil du script un maximum de six scènes: l'approvisionnement en pièces d'identité, la contrefaçon de celles-ci, l'ouverture de comptes, l'approvisionnement en chèques, la contrefaçon des chèques et l'utilisation des chèques. Nous l'avons vu, il est possible de représenter la fraude par chèque à l'instar de tout autre délit, comme une série de cubes disposés le long d'un axe. La figure 3 nous brosse un portrait de la séquence la plus longue de scènes pouvant être réalisées lors de la fraude et de quelques une des facettes ou manière d'effectuer chacune de ces étapes. (De façon plus précise, l'annexe nous fournit une description plus détaillée du fonctionnement et des caractéristiques des réseaux à l'étude.)

Figure 3
Script de la fraude par chèque commise par les réseaux montréalais



L'approvisionnement en pièces d'identité constitue la première scène et probablement la plus cruciale puisque l'ouverture d'un compte ou même l'émission d'un chèque nécessite, généralement, la présentation de pièces justificatives. Les réseaux doivent ainsi déployer une série de moyens afin de se procurer des cartes. Certains vont même jusqu'à en créer à l'aide d'outils de contrefaçon. En possession de pièces d'identités, les réseaux sont alors en mesure de se rendre à la banque afin d'y ouvrir un compte. Les réseaux laissent généralement les comptes inactifs quelques jours avant d'effectuer des transactions. Certains réseaux utiliseront ensuite les chèques donnés par la banque suite à l'ouverture du compte. La plupart réaliseront toutefois des vols de chèques ou feront de la contrefaçon. Les chèques seront alors déposés dans les comptes ouverts pour être encaissés ou seront utilisés afin de payer des achats.

Certains groupes ne réaliseront pas ce cheminement en entier. Dans plusieurs cas, trois étapes suffiront à réussir une fraude tout dépendant des types de chèques utilisés.

1.1 L'approvisionnement en pièces d'identité

1.1.1 L'achat

- L'achat de pièces d'identité

Six (26%) des 23 réseaux font usage, lors de leurs fraudes, de pièces d'identité qu'ils ont auparavant achetées. Les prostitués, vendeurs de drogues, pickpockets et amis sont un apport précieux dans la chaîne d'approvisionnement en pièces d'identité. La plupart du temps, deux à trois pièces d'identité sont achetées par les réseaux. Toutefois, selon l'usage prévu, une seule pièce peut être suffisante pour réussir à perpétrer une fraude. C'est le cas d'un réseau qui en plus d'une pièce d'identité se procure aussi le livret bancaire du vendeur. Comme aucun compte bancaire ne doit être ouvert, une seule pièce justificative est amplement suffisante pour effectuer des transactions sur le compte. Dans les cas où des comptes bancaires doivent être ouverts, le tableau est quelque peu différent : les réseaux ont généralement besoin des cartes d'assurance maladie et d'assurance sociale pour effectuer une ouverture de compte.

Comme la plupart des réseaux de fraudeurs ouvrent des comptes bancaires, il leur est nécessaire de posséder au moins deux pièces d'identité. Dans ces cas, le marché noir leur offre des jeux de cartes allant de deux à quatre pièces d'identité. Ces jeux peuvent être achetés auprès des prostitués, pickpockets et vendeurs de drogues pour des sommes variant entre 200 et 300\$. Les pièces d'identités achetées par les réseaux ont généralement été auparavant volées à des clients de prostituées ou à des gens ciblés par des pickpockets. Un seul réseau s'est approvisionné chez un vendeur de drogue qui possédait, pour sa part, des pièces d'identité laissées en gage par ses clients.

- L'achat de NIP

Trois (13%) réseaux se sont contentés d'acheter des cartes de guichet automatique. Les prostitués ont, ici encore, joué un rôle important en sollicitant leur client afin que ceux-ci vendent leur carte et NIP (Numéro d'identification personnel). Les réseaux ont toutefois eu plus tendance à cibler les jeunes comme vendeurs potentiels, en leur offrant des montants variant entre 100 et 300\$ pour leur carte ainsi que leur numéro d'identification personnelle. Selon les dossiers policiers, les réseaux faisaient leur recrutement dans les cours d'écoles secondaires. Ils demandaient aux jeunes leurs cartes en leur disant qu'ils allaient faire un essai et que si tout fonctionnait, ils pourraient ensuite toucher une partie du chèque. Les jeunes se faisaient en outre conseiller d'entrer en contact avec leur banque afin de leur faire part du vol ou de la perte de leur carte. Sur trente jeunes ayant accepté que des essais soient réalisés dans leur compte avant qu'ils ne touchent la prime, seul un individu s'est vu remettre la somme promise.

1.1.2. Le vol

La plus grande partie des réseaux (10 réseaux /44%) utilisent des pièces d'identité volées afin de perpétrer leurs fraudes. Parmi ceux-ci, la presque totalité (9 réseaux /90%) se sont approvisionnés à un moment ou à un autre dans le courrier postal. Toute une gamme de techniques sont employées par ces réseaux afin de dérober le courrier des boîtes postales. Certains groupes parviennent à ouvrir les casiers postaux des appartements avec des pointes de métal, d'autres utilisent des clés qu'ils ont volées au bureau de poste, d'autres ont été surpris à faire du porte à porte et certains autres vont même jusqu'à employer un hameçon pour récolter le contenu des « boîtes à lettres rouges ». Généralement, le vol de courrier ne procure qu'une seule pièce d'identité et tel que mentionné précédemment, l'ouverture d'un compte en requiert au moins deux. Il est alors possible de faire des demandes par la poste, aux organismes concernés, afin d'obtenir des pièces d'identités supplémentaires. Trois réseaux ont aussi profité de moments d'inattention et de grandes foules pour dérober les

portefeuilles de clients de bars et de casinos. Un seul réseau s'est introduit dans une compagnie afin d'y dérober les livrets bancaires et numéros de comptes des compagnies.

1.1.3 Le recrutement

Six (26%) réseaux ne se sont pas approvisionnés en pièces d'identités. Les membres se sont contentés de donner leur véritable identité lors des ouvertures de comptes ou, tout simplement, de transiger les chèques sur leur compte habituel. Un seul groupe, composé de jeunes, a pris la peine d'échanger les pièces d'identité des membres du groupe afin de brouiller les pistes un peu plus longtemps. La totalité des individus ayant utilisé leur propre identité lors des fraudes œuvre généralement comme passeurs de chèques au sein des réseaux. Le recrutement se fait généralement par le ou les individus habileté à se procurer des chèques. Ceux-ci invitent leurs passeurs à déposer les chèques dans leur compte bancaire moyennant 20 à 25% du montant du chèque. Possédant déjà, la plupart du temps, un compte bancaire, ces individus ont tout simplement à se rendre à la banque afin de déposer à leur compte, les chèques qui leur ont été offerts pour ensuite retirer la totalité du montant. Comme dans le cas des fraudeurs par cartes de crédit, la plupart des passeurs de chèques « ne sont pas des associés. Ce sont plutôt des salariés payés à la pièce - par chèque échangé ou voyage effectué - par des contrôleurs qui participent faiblement ou pas du tout à l'opération » (Tremblay et St-Pierre, 1983 :151)

1.1.4 La fausse représentation

Trois autres (13%) réseaux ont obtenu leurs pièces d'identité par fausse représentation ou se sont tout simplement fait passer pour une entité corporative sans avoir à présenter de pièces justificatives. C'est le cas d'un groupe qui passe ses commandes par téléphone en se faisant passer pour un grossiste de pièces d'ordinateur. Lors des livraisons de matériel, ils ont réglé le compte à l'aide de chèques sans avoir à présenter de pièces d'identité. Un autre groupe a

fait une offre d'emploi dans le journal pour un poste de commis à la livraison. 150 individus ont présenté leur candidature et ont dû remplir des fiches d'identification. Possédant les numéros de cartes d'assurance sociale, de permis de conduire et d'assurance maladie, les membres des réseaux ont invoqués le vol afin d'obtenir de nouvelles cartes par la poste. Les membres du dernier réseau se sont procurés, à l'aide d'un complice oeuvrant à l'hôpital de la Nouvelle-Écosse, les noms d'enfants décédés en bas âge, qui auraient aujourd'hui leurs âges, ainsi que le nom des parents de ces enfants. Possédant ces informations, il leur était possible de faire la demande des certificats de naissance auprès des gouvernements, pour ensuite se faire émettre des cartes d'identités.

1. 2 La contrefaçon de pièces d'identité

Cette scène n'a été réalisée que par un seul des 23 réseaux. Elle consiste à compléter les jeux de cartes, c'est-à-dire à confectionner d'autres pièces justificatives à partir d'une première. Dans le cas qui nous intéresse, à partir d'une carte d'assurance maladie ou d'assurance sociale, ce groupe est parvenu à produire des permis de conduire ainsi que des passeports canadiens. Notons que ce réseau fournit des pièces d'identité de la sorte non seulement à ses membres, mais aussi aux membres d'un autre réseau. Les dossiers policiers consultés n'ont pu fournir de détail quant à la manière dont ce réseau parvenait à contrefaire ses pièces d'identité. Toutefois, le procédé général de contrefaçon sera expliqué plus en détail dans les pages suivantes.

1.3 L'ouverture de comptes bancaires

À l'aide des pièces d'identités achetées ou volées ou encore en se servant des leurs, plus des deux tiers (16/23) des réseaux ont procédé, en vue de frauder, à l'ouverture d'un ou de plusieurs comptes bancaires. La plupart des membres des réseaux ayant ouvert des comptes ont déposé, dès la première journée, des sommes en argent liquide d'environ 50\$. Ces dépôts ont pour but

de régulariser les états de compte, mais surtout de ne pas soulever de doute quant à la bonne foi des titulaire de comptes.

L'ouverture de comptes bancaires a deux avantages certains : il permet aux membres des réseaux d'effectuer des transactions via celui-ci, mais aussi de se procurer des chèques personnels puisque, dès l'ouverture d'un compte chèque, la banque fournit généralement un livret de dix chèques. Seulement 6 des 16 réseaux ayant ouvert des comptes se sont présentés à la banque dans l'unique but d'obtenir des chèques. Cette tactique est amplement suffisante pour effectuer des fraudes, d'autant plus que les réseaux qui procèdent ainsi ouvrent généralement plusieurs comptes dans différentes banques. Le nombre de comptes ouverts par les réseaux oeuvrant de cette façon varie entre 2 et 60. À l'inverse des précédents, certains réseaux n'utilisent le compte que pour y encaisser des chèques qu'ils se procureront dans une étape subséquente. D'autres utilisent tout ce qu'ils ont sous la main, que ce soit des chèques volés, contrefaits ou même provenant de l'ouverture d'un compte.

L'ouverture de comptes n'a donc pas eu lieu dans huit cas sur 23 réseaux. L'évitement de cette scène est en lien direct avec l'étape première, celle de l'approvisionnement en pièces d'identité. Ceux qui, lors de l'étape d'approvisionnement, sont parvenus à recruter des gens possédant déjà des comptes ou qui ont fait l'achat de cartes de guichet automatique, n'ont pas eu à procéder à l'étape d'ouverture de comptes. Deux réseaux sont aussi parvenus à voler des pièces d'identité ainsi que les livrets bancaires, ce qui leur a tout simplement permis de se présenter au comptoir de la banque afin d'obtenir de nouveaux chèques.

1.4 L'approvisionnement en chèques

1.4.1 Le vol

Les chèques utilisés par les réseaux proviennent en très grandes quantités de vols. En effet, 18 (78%) des 23 réseaux s'approvisionnent en chèques lors de

vols perpétrés par des membres du groupe ou par des groupes associés. Comme dans les cas de vols de cartes d'identité, le vol de courrier arrive en tête de liste comme méthode d'approvisionnement en chèques. Dix (44%) réseaux dérobent le contenu des cases postales des maisons à appartements. D'ailleurs, une bonne partie des réseaux (5/10) ayant commis des vols de courrier afin d'obtenir des pièces d'identité en ont profité pour s'approvisionner du même coup en chèques. L'introduction par effraction, commise par 9 (39%) réseaux, est aussi un moyen d'approvisionnement très prisé par les groupes. Les compagnies sont des cibles de choix pour ces acteurs puisque les chèques dérobés sont généralement encore vierges permettant l'inscription des montants voulus ainsi que des noms des destinataires choisis. Le vol interne ne représente que 4% des sources d'approvisionnement en chèques. Seul un réseau a utilisé les services d'un laveur de vitre pour qui il était possible de voler des chèques.

1.4.2 Les retours

Six (26%) réseaux utilisent des chèques qui proviennent de retours, c'est-à-dire des chèques émis par les compagnies d'origine. Il leur suffit, par exemple, lors d'un paiement de compte, de payer plus que la somme due, de façon à ce que le surplus leur soit remboursé par chèque. Ceci permet d'allonger le temps de réaction des entreprises. L'utilisation de retours comme support matériel requiert toutefois l'étape subséquente de la contrefaçon. La totalité des réseaux ayant utilisé les retours de chèques possède donc la capacité et les instruments permettant de reproduire des chèques.

1.5 La contrefaçon de chèques

Sur les treize réseaux ayant contrefait des chèques, quatre techniques différentes de contrefaçon ont été employées: l'altération, l'impression, la copie et l'informatique.

1.5.1 L'altération

La méthode la plus répandue soit l'altération, consiste en une modification du chèque de façon à en fausser la valeur, que ce soit au niveau du montant ou de l'assurance que l'émetteur a les fonds nécessaires pour le couvrir. Les sept réseaux ayant eu recours à l'altération se sont souvent contenté de reproduire les étampes de certification des chèques soit à la main, soit à l'aide d'un photocopieur. À l'aide d'eau de Javel ou de produits décolorants, certains réseaux sont aussi parvenus à effacer les montants apparaissant sur les chèques afin d'en augmenter ensuite la valeur. Le simple ajout d'un chiffre ou la modification d'une date entrent aussi dans cette catégorie. Cette méthode correspond en fait à la contrefaçon de base puisqu'elle n'exige le déboursé d'aucune somme par le contrefacteur et qu'aucun capital technique n'est requis. De plus, l'altération ne permet pas aux fraudeurs, contrairement aux autres techniques, de reproduire les chèques qui sont en leur possession.

1.5.2. L'impression

L'impression, presque aussi répandue que l'altération, est pratiquée par cinq réseaux. Cette technique, beaucoup plus coûteuse et surtout beaucoup plus longue que la simple altération, nécessite des compétences particulières en imprimerie ainsi que des effectifs matériels. Pour les réseaux possédant déjà une presse, il en coûte environ 170\$ pour imprimer, en multiple exemplaires, un chèque bicolore. En ajoutant des couleurs, les coûts augmentent en temps d'opération, mais aussi en quantité d'encre à appliquer. Par contre, le système d'impression n'est généralement pas à portée de la main. Bien que les dossiers policiers ne contiennent que très peu d'information sur l'identité des imprimeurs, les rapports de sources mentionnent assez fréquemment les démarches effectuées par les membres afin de trouver des imprimeurs. Il semble donc que les réseaux ne possèdent pas les instruments d'impression et dans ce cas, les frais devant être engagés sont exorbitants. Selon un imprimeur, les risques importants associés à la contrefaçon font en sorte que très peu de compagnies

d'impression accepteraient de faire la besogne pour moins de 200 000\$. Compte tenu de ces frais imposants et des revenus pouvant être perçus lors des fraudes, il semblait a priori peu plausible que les réseaux utilisent l'imprimerie comme moyen de reproduction. Les dossiers policiers indiquent toutefois que les réseaux utilisant des chèques contrefaits à l'aide de presse, s'adonnent aussi à la contrefaçon d'argent. D'ailleurs les propriétaires d'une imprimerie, identifiés lors de fraudes par chèque, avaient déjà eu maille à partir avec la justice pour contrefaçon d'argent. En effectuant de la contrefaçon d'argent en plus de chèques, il devient alors plus rentable, pour les réseaux, d'utiliser des presses d'imprimerie pour réaliser leurs chèques.

1.5.3. La photocopie

Seulement deux réseaux ont fait usage d'un photocopieur couleur afin de reproduire des chèques. Il est surprenant que cette technique ne soit pas plus répandue compte tenu de la grande disponibilité des photocopieurs, de la qualité générale de reproduction et des coûts d'utilisation inférieurs à ceux des presses. D'ailleurs, contrairement aux presses d'imprimerie, la simplicité d'emploi permet à tout individu désirant commettre un faux, de le faire sans compétence particulière (Roux et coll., 1989: 351). Il faut toutefois mentionner que les presses offrent une qualité supérieure de reproduction par rapport aux photocopieurs couleurs. Les couleurs pastel, les motifs intégrés dans le papier ainsi que certains menus détails visibles à l'œil nu sont difficiles à reproduire ou n'apparaissent tout simplement pas lors de la duplication (Roux et coll., 1989: 355 à 357). Il se peut que cette méthode ait été plus populaire avant le déploiement de différents moyens de prévention par les compagnies comme l'application de marques permettant de reconnaître les copies, les fils de sécurité et les hologrammes.

1.5.4. L'informatique

Trois réseaux ont aussi fait usage de systèmes informatiques afin de reproduire des chèques. À l'aide d'un scanner, les chèques sont entrés dans un programme multimédia permettant des retouches d'image comme Photoshop ou Photodeluxe. Ne pouvant pas capter les images de façon parfaite (lorsqu'on « scan », les imperfections sont accentuées), il est nécessaire de faire des retouches. Le désavantage de ces programmes est que les retouches sont de meilleure qualité que l'image scannée. Il est alors facile de détecter que le chèque est un faux. Afin d'éviter ces imperfections, le chèque doit être recréé de toute pièce. L'image reproduite est alors prise comme base. Par exemple, si la trame de fond est composée d'une multitude de "sur" (sur sur sur), le mot "sur" sera copié et apposé sur le nouveau chèque. Il s'agira, par la suite, d'effectuer un montage, c'est-à-dire d'apposer le mot en question autant de fois que nécessaire. Ensuite, le sigle de la compagnie peut être recopié en prenant soin d'ajuster les couleurs de façon à ce qu'il soit conforme. Les lignes et la date seront inscrites en noir; puis il ne restera plus qu'à inscrire le nom du destinataire ainsi que le montant du chèque. Le même processus s'applique également pour la contrefaçon des passeports canadiens.

Deux éléments sont d'importance: la qualité du matériel ainsi que la qualité du chèque à contrefaire. Afin de réussir de beaux chèques, il est nécessaire de posséder des appareils de haute qualité. La résolution (le nombre de points par pouce) du scanner et de l'imprimante doit être élevée afin de reproduire le chèque avec précision. Les scanners et imprimantes lasers de qualité sont, aujourd'hui, de plus en plus accessibles, à des prix relativement raisonnables. On trouve, en effet, les scanners dans tous les commerces d'informatiques pour des montants avoisinant 300\$. On peut même obtenir, lors de l'achat d'un ordinateur multimédia, un programme de retouches permettant de faire de la contrefaçon. La qualité du chèque original joue aussi un très grand rôle. Comme dans le cas des presses, les chèques qui possèdent des motifs complexes sont très difficiles à reproduire. L'imprimante laser ne permet pas non plus

l'impression de couleurs métalliques ou de couleurs ayant des reflets. Les chèques qui possèdent donc ces particularités sont donc particulièrement difficiles à contrefaire ou carrément impossible à reproduire.

1.6 L'utilisation des chèques

Il existe deux façons d'utiliser les chèques : l'encaissement et l'achat. En général, les réseaux qui encaissent des chèques afin d'obtenir de l'argent ou qui les emploient de manière à payer leurs achats utilisent la même méthode à répétition. Il arrive, par contre, qu'un réseau qui exécute la majorité de ses transactions dans les banques fasse, à un moment donné, un ou deux achats. Bien qu'il soit généralement facile de déterminer le modus operandi idéal de chaque réseaux, certains, qui utilisent les chèques à toutes les sauces, ne semblent pas avoir de préférence.

1.6.1 L'encaissement

La majorité des réseaux (18/23-78%) encaissent, à un moment ou l'autre, les chèques qu'ils possèdent dans des institutions bancaires. Les dépôts et retraits peuvent s'effectuer au comptoir de la banque ou au guichet automatique. Certains réseaux utilisent seulement le guichet automatique pour faire leurs transactions et d'autres seulement le comptoir. Une bonne partie des réseaux effectuent toutefois leurs transactions aux deux endroits. Les guichets automatiques offrent l'avantage d'éviter des contacts avec le personnel des institutions bancaires. Les dépôts au comptoir nécessitent une plus grande préparation, surtout lorsque les montants impliqués sont élevés. Ces dépôts sont généralement agrémentés de mises en situation susceptibles de manipuler efficacement le personnel bancaire. Par exemple, les membres des réseaux qui emploient des chèques de Loto Québec, effectuent leurs dépôts dans un état d'euphorie qui laisse transparaître leur joie d'avoir gagné un lot. Un réseau faisant usage de chèques de l'Assurance automobile du Québec, a recruté des passeurs handicapés qui, lors de leur dépôt, faisaient état de l'accident dont ils

avaient été victimes. D'autres passeurs, opérant avec des chèques de compagnies d'assurance d'environ 60 000\$, faisaient état du décès d'un membre de la famille. En tête à tête, ils faisaient part, à l'employé de la banque, de leur désir de déposer 40 000\$ dans des fonds de placement, mais aussi de faire établir un chèque certifié de 20 000\$, de manière à défrayer les coûts liés au décès.

1.6.2 L'achat

Le paiement d'achats avec des chèques demeure encore relativement populaire comme méthode de fraude. Onze réseaux ont complété leur scénario à un moment ou l'autre dans un commerce. Ces réseaux achètent surtout du matériel informatique et du matériel électronique. Cela dit, ils peuvent aussi aller des biens suivants : vêtements, bijoux, voiture, matériel de construction et matériel de plomberie. Ici encore, les passeurs arrivent à duper les vendeurs en racontant toutes sortes d'histoires. Par exemple, un passeur se présente dans un commerce de bois et demande au vendeur une très grande quantité de matériel à livrer sur un chantier de construction. En l'occurrence, le chantier se trouvait sur le terrain vacant faisant face au quartier général du SPCUM. Le représentant de la compagnie livre le matériel et quitte les lieux en possession du chèque, mais dès qu'il est de retour à la compagnie, on lui passe une autre commande à être livrée au même endroit, le fraudeur prétextant de n'avoir pas commandé assez de bois. Le matériel a ensuite été revendu par le passeur à un entrepreneur. Les réseaux qui utilisent les chèques seulement pour payer leurs achats ajoutent donc une scène supplémentaire à leur processus de passage à l'acte : la revente. Bien que les dossiers policiers en fassent mention, nous n'avons pu obtenir plus d'information sur le recel. Nous savons seulement que le matériel est généralement revendu la moitié du prix réel.

Contrairement à la fraude par encaissement garanti, la fraude par chèque comporte une certaine manipulation « habile » du personnel de la banque ou des employés de commerces (Tremblay et St-Pierre, 1983). Comme le

mentionne Levi (1981), « Part of the fraudster's craft is the ability to tell a good story and this is done both to banks and to trade victims » (Levi, 1981 : 43). Dans certains cas, cette manipulation se complexifie en impliquant plusieurs banques dans différentes provinces. En effet, certains groupes vont réaliser des fraudes en ouvrant un compte à Toronto, déposant un chèque à Regina et en l'encaissant à Montréal. Cette tactique a pour but d'allonger le temps de réaction des institutions bancaires qui multiplient leurs efforts pour tenter de démêler la situation.

2. Conclusion

La notion de script nous a permis de brosser un portrait de la variété des fraudes par chèque commises à Montréal. Un maximum de six étapes ont été réalisées par les réseaux lors de leur passage à l'acte : L'approvisionnement en pièces d'identité, la contrefaçon de ces pièces, l'approvisionnement en chèques, la contrefaçon de ceux-ci, l'ouverture de comptes ainsi que l'utilisation des chèques. La description des différents modus operandi nous a permis de mieux comprendre la procédure suivie par les réseaux lors de leurs activités, mais aussi d'entamer l'analyse des variations pouvant être décelées dans leurs opérations. C'est dans le chapitre suivant que nous analyserons, plus en détail, les variantes de scénarios accomplis par chacun des réseaux nous permettant ainsi de mettre à jour les pratiques innovatrices des fraudeurs.

Chapitre V

Changement de script et innovation

Comme nous venons de le voir, les réseaux peuvent effectuer leur fraude de diverses façons. Plus souvent qu'autrement, un même réseau emploie différentes méthodes lors de la réalisation d'une scène. Le but, soit l'obtention de biens et d'argent, demeure toujours le même, l'obtention de bien ou d'argent, mais les variations dans les scènes font qu'en bout de ligne, le processus de passage à l'acte peut être fort différent. Bien que les scripts soient considérés comme des séquences d'actions plutôt routinières, certains événements ou éléments peuvent causer des détours ou même mettre un terme soudain à l'enchaînement d'actions.

"A script is more than just a linear list of inexorable events. In learning a script, one presumably learns variations in addition to constancies" (Abelson, 1981:723).

Un réseau qui amorce un scénario peut s'exposer à une variété d'erreurs ou d'obstacles sur son parcours, l'obligeant à s'adapter et à faire des choix. Ceci est particulièrement vrai des scripts délictueux où le délinquant poursuit un but qui lui est personnel et où les victimes y prennent part contre leur gré (Schank et Abelson, 1977: 62; Cornish, 1994: 171). Les réactions des victimes constituent des obstacles non négligeables pouvant forcer les délinquants à réorienter ou à changer ponctuellement leur script. Dans le cas de fraudes, la dynamique est encore plus particulière puisque la victime n'est généralement pas consciente de sa participation avant le dénouement complet du script (Schank et Abelson, 1977: 62).

Le script laisse donc une place à la prise de décision, à l'apprentissage, à l'innovation. Après un ou plusieurs échecs, un réseau peut choisir de laisser tomber son script pour un autre ou tout simplement d'y ajouter de nouvelles scènes, contournant ainsi le problème. Nous entendons explorer ici l'évolution des scénarios par l'ajout ou le retrait de scènes ainsi qu'en fonction des variations survenant à l'intérieur même des scènes.

1. Les variations de script et l'innovation

Suite à l'analyse des dates des transactions, il nous a été possible de déterminer que huit des 23 réseaux ont effectué au moins un changement durable dans leur processus de passage à l'acte. C'est changements ont pu être décelés grâce aux facteurs de variations identifiés par Abelson (1981). Celui-ci nous dresse un portrait de trois importantes sources de variation des scripts : les « classes » de script, les choix de méthodes et les choix de scènes.

1.1 Les « classes » de script

Le premier facteur, les « classes » de scripts (*script tracks*) sont considérées comme des variantes de scénarios d'une même famille. Afin d'illustrer cette source de variation, reprenons l'exemple du script du restaurant. Le scénario du restaurant est en fait très général et ne nous donne qu'une idée globale de la procédure à suivre dans l'ensemble des restaurants. On retrouve, par contre, différents types de restaurants qui impliquent, de par leur nature, des séquences d'actions, en plus ou en moins, devant être suivie afin d'agir de façon appropriée. Dans certains restaurants, il est nécessaire de faire une réservation. Dans d'autres, nous devons nous servir au comptoir pour ensuite payer à la caisse. À l'intérieur d'un script général, nous retrouvons donc des classes plus spécifiques: la classe des cafétérias, la classe des cafés et des services rapides ou "fast food" (Schank et Abelson, 1977; Cornish, 1993; Cornish, 1994). Les "tracks" répondent donc souvent à la question du lieu d'action.

La fraude par chèque se divise, pour sa part, en deux « tracks » : l'encaissement et l'achat. Pour un réseau, le passage de fraudes réalisées à l'endroit des institutions bancaires (l'encaissement) à des fraudes faites au détriment de commerces (l'achat), ou l'inverse, serait considéré comme un changement de classe. Quatre réseaux ont effectué des changements de la sorte : trois réseaux qui, dans un premier temps, effectuaient des achats, les ont délaissés pour des fraudes par encaissement et un réseau a ajouté des achats à ses

fraudes envers les institutions bancaires. Il semble donc plus avantageux d'effectuer des fraudes par encaissement, si l'on tient compte du fait que la tendance a évolué en ce sens, mais aussi de la grande proportion de réseaux qui n'utilisent que cette technique.

1.2 Les choix de méthodes

Le second facteur nous permettant de déceler une évolution a trait à la variation dans le choix de méthodes pour accomplir une scène. Les réseaux ont-ils recours simultanément à plusieurs facettes d'une même scène ou voient-ils dans les facettes, des méthodes alternatives de réalisation? On peut supposer, par exemple, que lors de l'approvisionnement en chèques, le vol de courrier puisse s'effectuer en complémentarité avec l'introduction par effraction. N'ayant pas obtenu un nombre suffisant de chèques par la première méthode, les réseaux peuvent alors voir dans le vol une façon d'en subtiliser un plus grand nombre. À l'inverse, les membres d'un réseau peuvent effectuer quelques introductions par effraction jusqu'au moment où ils jugent la chose trop risquée. Le vol de courrier devient alors une alternative raisonnable d'approvisionnement en chèques. L'analyse des variations dans le temps quant à l'utilisation des méthodes nous permettra ainsi de déceler les pratiques innovatrices des délinquants.

Que ce soit dans la scène d'approvisionnement en pièces d'identité, en chèques ou dans la scène de contrefaçon, la totalité des réseaux ayant changé leur modus operandi ont effectué au moins une transformation dans leur choix de méthode. Les trois réseaux ayant évolué dans leurs modes de contrefaçon sont passés de l'altération simple ou de la copie, à l'impression : une évolution en qualité de chèques. Les cinq réseaux ayant changé de mode d'approvisionnement en pièces d'identité sont passés du vol de sac à main au vol de poste, du vol à l'achat de pièces d'identité ou à la fausse représentation. Le réseau ayant changé de mode d'approvisionnement en chèques est passé de l'introduction par effraction au vol de courrier et à

l'utilisation de retours. Des changements qui laissent croire à une évolution des réseaux vers des modus moins risqués.

1.3 Les choix des scènes

L'ajout ou l'évitement d'une scène dans le processus de passage à l'acte constitue le dernier facteur de variation des scripts (Cornish, 1993: 36). Ces raccourcis ou détours peuvent être développés, par les délinquants, en réponse à des obstacles ou des erreurs, de façon à contourner une scène jugée problématique. Aucun des réseaux ayant changé leur mode de fonctionnement n'ont supprimé de scène; par contre, six d'entre eux en ont ajouté au moins une. Quatre réseaux qui utilisaient surtout les chèques provenant de l'ouverture de comptes ont ajouté une scène de vol à l'étape d'approvisionnement en chèques. Un réseau a enrichi sa façon de faire d'une ouverture de compte, deux autres ont ajouté l'étape de la contrefaçon.

2. Les caractéristiques des innovateurs

L'utilisation du script nous a permis de regrouper l'ensemble des réseaux en deux groupes : les innovateurs et les non-innovateurs. Huit réseaux sur 23 ont en effet démontré leur capacité à évoluer dans le temps, à modifier leurs pratiques. Dès lors, comment expliquer l'innovation de certains groupes, alors que d'autres se confinent dans leur façon de faire? Qui sont les membres des réseaux innovateurs et ont-ils des caractéristiques personnelles particulières pouvant rendre compte de la nature évolutive du réseau dont ils font partie. Selon Rogers (1962: 62), les systèmes sociaux⁹ évoluant selon des normes traditionnelles ou modernes possèdent un certain nombre de caractéristiques particulières liées à leurs modes de fonctionnement. Ainsi, par exemple, les systèmes modernes ont recours à une technologie plus développée et plus

⁹ Un système social est défini comme une population d'individus engagée collectivement à résoudre des problèmes. Ces individus peuvent, en fait, être des écoles, des compagnies ou tout groupe qui, de par leur implication dans le système social, sont affectés par les changements ou innovations de leur groupe (Rogers, 1962 : 14).

complexe que les traditionalistes. Nous serions donc en droit de nous attendre à ce que les réseaux innovateurs - proches en cela des systèmes sociaux modernes de Rogers - utilisent plus spontanément des chèques contrefaits que des chèques volés ou invalides, ces derniers procédés ne nécessitant que peu ou pas du tout d'investissement technologique.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, les chèques contrefaits transigés par les réseaux rapportent des sommes cinq fois supérieures aux chèques volés et près de trois fois supérieures aux chèques invalides. Si nos innovateurs font, effectivement, un plus grand usage de la technologie en utilisant les chèques contrefaits comme outils de transaction, nous devrions observer une différence en termes de montants fraudés, les innovateurs récoltant une plus large part par transaction toutes catégories confondues.

Au chapitre 2, nous avons aussi fait état de la séquence d'événements à réaliser afin de se procurer des chèques. Comme l'utilisation de chèques contrefaits nécessite une scène supplémentaire de contrefaçon par rapport aux chèques volés ou invalides, le script réalisé avec des chèques contrefaits est plus long que dans les autres cas. Il est alors permis de penser que si les réseaux sont prêts à consacrer une part plus considérable de temps et de capital afin de se procurer des outils de qualité, il devrait découler de leur planification plus élaborée, une moins grande proportion d'arrestations de leurs membres. D'ailleurs, les dossiers policiers font mention d'un certain nombre d'individus ayant été pris en flagrant délit grâce à la vigilance d'employés. Étant de meilleure qualité, les chèques contrefaits pourraient déjouer l'oeil averti et permettre à leurs utilisateurs de s'en tirer sans grand risque.

Rogers (1962) a également démontré que les niveaux d'éducation et de cosmopolitisme étaient plus élevés dans les systèmes sociaux modernes. Le cosmopolitisme permettrait aux gens de multiplier leurs sources d'informations ce qui, en retour, favoriserait l'apport d'idées nouvelles. Bien que nos données ne nous permettent pas d'évaluer les différences inter-individuelles sous l'angle de

l'éducation, nous possédons cependant une idée assez précise de l'endroit où ont été réalisées leurs fraudes. Une analyse des lieux où les groupes effectuent leurs fraudes nous permettra de vérifier jusqu'à quel point les innovateurs utilisent à leur avantage leur cosmopolitisme.

Au niveau individuel, Rogers (1962) identifie un certain nombre de caractéristiques personnelles pouvant être attribuées aux innovateurs de manière à les distinguer des autres. Les études effectuées sur la capacité à innover et sur la diffusion des innovations ont permis de déceler certaines particularités quant à l'âge, au statut social, à la position financière, aux habiletés mentales et à la spécialisation. Même si les données mises à notre disposition ne nous permettent pas d'étudier l'ensemble de ces caractéristiques, nous pouvons brosser un portrait socio-démographique assez précis des membres qui composent ces réseaux.

3. Les caractéristiques des groupes et de leurs participants

Un total de 533 personnes ont été identifiées comme faisant partie des réseaux de fraudeurs par chèque. Bien qu'en moyenne, on compte 23 membres par réseau, le nombre médian est de 9 participants. Aucune différence significative n'a pu être relevée quant au nombre de participants composant les réseaux innovateurs et non-innovateurs. Toutefois, il importe de mentionner qu'un des réseaux compte plus de deux cents membres, bien que l'analyse de leurs positions et de leurs présences dans le temps révèle qu'une vingtaine d'entre eux seulement peuvent être qualifié de noyau d'ur. Plusieurs analyses effectuées aux États-Unis sur les gangs confirment ces résultats. Selon Thrasher (1960), plus du trois quarts des gangs ne compte pas plus de 25 membres. Klein et Crawford (1967) ont trouvé des effectifs similaires aux nôtres, certains groupes possédant jusqu'à 200 membres, mais étant composés activement par moins de 30 ou 40 personnes. Nos groupes d'innovateurs et de non-innovateurs sont donc, en général, assez restreints et composés d'un nombre équivalent de participants.

3.1 Le degré de technicité

Les chèques utilisés par les fraudeurs nous renseignent sur leur niveau de technicité. La contrefaçon étant plus sophistiquée que l'ouverture de compte ou le simple vol, il est possible de déterminer dans quelle proportion ces groupes font usage de la technologie. Tel que mentionné précédemment, les innovateurs devraient, en principe, faire un usage plus important de chèques nécessitant des habiletés techniques.

Tableau 5
Types de chèques utilisés selon le groupe

Groupes / Chèques	Contrefaits	Volés	Invalides	Total
Innovateur	416 (42,0)	61 (6,2)	513 (51,8)	990 (100)
Autres	303 (6,1)	4541 (91,9)	97 (2,0)	4941(100)
Total	719 (12,1)	4602 (77,6)	610 (10,3)	5931

$P < 0,001$ / V de cramer = 0,79

Le tableau 5 nous indique que le groupe innovateur utilise, dans une plus grande proportion, des chèques qu'ils ont auparavant contrefaits : 42% des chèques transigés par les innovateurs sont de nature contrefaite, alors que les groupes n'ayant pas effectué de changement les utilisent dans seulement 6% des cas. Pour ces derniers, la très grande majorité des chèques utilisés ont, préalablement, été volés. Ces données confirment donc l'hypothèse d'un plus grand usage, chez les innovateurs, des outils technologiques disponibles.

3.2 Les gains

Considérons maintenant ce qu'il en est des montants dérobés. Faisant usage de chèques contrefaits dans une plus grande proportion, les innovateurs devraient obtenir, en moyenne, des sommes plus considérables que les autres. Il est aussi intéressant de se remémorer le nombre de transactions effectuées par chacun des groupes. Si les innovateurs réalisent un bénéfice supérieur par

transaction, mais que la quantité de chèques émis est inférieure aux non-innovateurs, il peut demeurer plus rentable de multiplier les petites transactions de manière à engendrer tout autant de bénéfices. La multiplication des délits a toutefois un pendant négatif : plus on fait de délits, plus on s'expose à d'éventuelles sanctions (Cusson et Pinsonneault, 1986 :76)

Tableau 6
Nombre de transactions et montant des transactions par type de groupe
(N=5931)

Groupes	Montant			Nombre de transactions			Total
	Moyen	Médian	É-type	Moyen	Médian	Écart-type	
Innovateur	5469	1588	14488	124	78	105	990
Autres	824	522	1447	329	60	731	4941
Total	1599	543	6305	258	60	595	5931

L'analyse du nombre de transactions effectuées par chacun des groupes ne révèle aucune différence significative entre eux ($p=0,443$). Le nombre de transactions médian des groupes novateurs est de 78, alors que les autres en réalisent 60. Par contre, la moyenne des transactions effectuées nous révèle un tout autre portrait. Les non-innovateurs auraient effectivement tendance à multiplier les délits à faibles sommes nous permettant de qualifier leurs opérations de « travail au volume » (Tremblay, 1986). En effet, les montants moyens des transactions des groupes innovateurs sont six fois plus élevés que celles des groupes ayant conservé leur modus initial ($p<0,001$). En moyenne, ceux-ci effectuent des transactions de 824\$ alors que les innovateurs fraudent pour des sommes supérieures à 5 000\$ (5 469\$). L'écart-type plus élevé chez les innovateurs (14 488) s'explique par la phase d'essais et erreurs par laquelle passe tout groupe innovateur.

3.3 Les coûts

Plusieurs coûts peuvent être associés à la commission de fraudes. En premier lieu, on retrouve des coûts de production liés à l'approvisionnement en chèques et en pièces d'identité. Il est certain que les réseaux faisant usage d'outils de contrefaçon devront supporter des coûts plus élevés de production que les réseaux qui emploient des chèques invalides ou volés. Bien qu'il nous est impossible de chiffrer précisément ces coûts pour chacun des groupes, nous avons vu au chapitre 2 que les réseaux utilisant des chèques contrefaits doivent se procurer du matériel relativement coûteux, selon les cas. En deuxième lieu, des coûts sont aussi liés à l'acte délinquant en tant que tel. L'arrestation, la condamnation, le prononcé d'une peine ainsi que l'inscription au casier judiciaire sont certes des coûts non négligeables. Compte tenu du degré technique plus sophistiqué des innovateurs, nous avons émis l'hypothèse d'une meilleure planification générale de leurs délits. Le tableau suivant permet de confirmer la validité de notre hypothèse.

Tableau 7
Risques encourus selon le groupe (n=533)

Groupes / Titres	Accusés	Suspects	Total
Innovateurs	38 (23,3)	125 (76,7)	163 (100)
Autres	149 (40,3)	221 (59,7)	370 (100)
Total	187 (35,1)	346 (64,9)	533

$P=0,000 < 0,001 / \phi = 0,16$

Nous pouvons voir au tableau 7 que 23% des membres des groupes qualifiés d'innovateurs ont été accusés pour leurs fraudes, contre 40% chez les non-innovateurs. On peut aussi constater qu'en général, bon nombre de fraudeurs restent de simples suspects, c'est-à-dire que les enquêteurs ne parviennent pas à établir la chaîne de possession qui leur permettrait de porter des accusations. Bien que la proportion totale d'individus accusés soit relativement faible (35%), les réseaux innovateurs se démarquent significativement des autres réseaux.

Nous pouvons donc affirmer avec certitude que les fraudeurs qui évoluent dans leurs pratiques, qui innovent, encourent moins de risques de voir leur dossier aboutir sur le bureau du procureur général.

Un autre coût d'importance tient à l'existence d'un casier judiciaire. En effet, ce type de « référence » marque la carrière des individus et ne manque pas de conditionner la perception qu'en ont les acteurs du contrôle social. Un individu possédant un casier judiciaire est plus susceptible d'être identifié par les policiers puisque ceux-ci possèdent des photographies leur aidant à retrouver le nom et quelquefois le lieu de résidence des individus pris en filature ou filmés par vidéo. Au niveau des tribunaux, nombre de juges sont particulièrement cléments dans leur appréciation de dossiers sans antécédent judiciaire. Le prononcé de la sentence sera fonction de l'existence ou de l'absence de casier et le cas échéant, de son contenu.

Nous pouvons voir au tableau 8 que la grande majorité (75%) des fraudeurs en réseaux identifiés par les policiers de la communauté urbaine de Montréal possèdent un casier judiciaire. Les groupes innovateurs se démarquent une fois encore significativement des autres groupes avec une moins grande proportion de membres inscrits au casier.

Tableau 8
Proportion d'individus possédant un casier judiciaire selon le groupe

Groupe/casier judiciaire	Présence	Absence	Total
Innovateurs	82 (54,7)	68 (45,3)	150
Autres	256 (84,8)	46 (15,2)	302
Total	338 (74,8)	114 (25,2)	452

$P < 0,001 \setminus \Phi = 0,33$ (Valeurs manquantes=81 cas)

En effet, 45% des innovateurs ne possèdent pas de casier judiciaire contre seulement 15% chez les membres des groupes ayant conservé leur modus initial. Ce résultat pourrait rendre compte, en partie, de la moins grande

proportion d'innovateurs inculpés. En effet, si les innovateurs parviennent à demeurer inconnu des fichiers policiers et s'il est difficile de procéder à leur arrestation, leur mise en accusation sera fortement compromise. À cela, s'ajoute la tendance, pour certains réseaux, à commettre des fraudes sur une plus grande portion de territoire. Le cosmopolitisme de certains réseaux leur fournit au moins deux avantages certains. Premièrement, en multipliant les déplacements d'une juridiction à l'autre, les réseaux ont plus de chance de demeurer inconnus des services policiers. Bien qu'il y ait une certaine coopération entre les diverses escouades de fraude, il est souvent difficile de déterminer si telle ou telle personne a déjà fait des victimes dans une autre province. Deuxièmement, le fait d'évoluer sur une plus grande partie de territoire permet aux réseaux de multiplier leurs contacts, ce qui leur permet de récolter de l'information utile à la planification et à la réalisation de fraudes.

3.4 Le cosmopolitisme

La totalité des réseaux analysés, dans le cadre de cette étude, ont opéré sur le territoire montréalais et ses environs. De plus, bon nombre de ces réseaux peuvent aussi avoir commis des fraudes à l'extérieur du Québec. Généralement, les réseaux ciblent les grands centres urbains comme étant des terrains propices à la fraude. Des villes comme Ottawa, Toronto, Vancouver et Halifax sont plus attrayantes que les villes situées en banlieue, en raison de la quantité de cibles potentielles (Tremblay, 1987).

Tableau 9
Proportion de réseaux fraudant à l'extérieur du Québec en fonction du groupe (N=23)

Groupes/cosmopolite	Oui	Non	Total
Innovateurs	5 (62,5)	3 (37,5)	8
Autres	2 (13,3)	13 (86,7)	15
Total	7 (30,4)	16 (69,6)	23

$P=0,015 < 0,05$ / $\Phi = 0,51$

Sur les 23 réseaux localisés à Montréal, 7 (30%) ont aussi été identifiés comme étant responsables de fraudes commises dans d'autres provinces du Canada. Si les systèmes sociaux innovateurs sont effectivement plus cosmopolites que les autres systèmes sociaux, nous devrions faire le même constat relativement aux réseaux de fraudeurs. Le tableau 9 nous démontre que les réseaux de fraudeurs innovateurs fraudent en effet dans une plus grande proportion que les autres à l'extérieur du Québec. Près de 63% des réseaux innovateurs passent les frontières contre 13% seulement pour les non-innovateurs. Ces résultats confirment que " ...cosmopolite communications are more important for the first members of a social system to learn of a new idea." (Rogers, 1962: 103), mais aussi que la détection ainsi que l'inculpation vont s'avérer autant plus difficiles. Les réseaux innovateurs possèdent donc, de façon générale, une plus grande faculté d'adaptation. Cette faculté d'adaptation leur permet non seulement de multiplier leurs fraudes sur une plus grande portion de territoire, mais aussi de modifier leurs manières d'opérer en vue d'une plus grande efficacité. Il est permis de penser que les membres de ces réseaux sont plus aptes que la moyenne des délinquants à s'accommoder de changements et que leurs caractéristiques individuelles leur confèrent de meilleures facultés d'adaptation.

3.5 L'origine des membres des réseaux

Nous venons de le voir, les réseaux innovateurs pratiquent le crime dans une plus grande diversité de lieux. La faculté d'adaptation de certains membres des groupes innovateurs peut également être mise au service du crime. Comme nous pouvons le voir au tableau 10, la grande majorité des innovateurs (77%) sont aussi d'origine étrangère. On retrouve dans cette catégorie des Nigériens, Russes, Bulgares, Haïtiens, Jamaïcains ainsi que des Laotiens. Quelques-uns de ces fraudeurs ont d'ailleurs eu maille à partir avec les services d'immigration canadiens. Dans les fichiers policiers, on retrouve, à plus d'une reprise, des notes indiquant leur situation illégale au pays ou la décision de les déporter à la première occasion venue.

Tableau 10
Origine des membres selon le groupe

Groupe/origine	Canadienne	Étrangère	Total
Innovateurs	37 (22,7)	126 (77,3)	163 (100)
Autres	333 (90,0)	37 (10,0)	370 (100)
Total	370 (69,4)	163 (30,6)	533 (100)

P = 0,000 < 0,001/ Phi = 0,673

Il nous faut cependant traiter de la question de l'origine des fraudeurs avec prudence: en fait, il en va surtout d'identifications ethniques et non pas tant de la nationalité des fraudeurs concernés. Par exemple, plusieurs fraudeurs inscrits dans la catégorie des innovateurs sont bel et bien citoyens canadiens et nés ici; il n'en demeure pas moins que ces derniers se distinguent, dans la population générale, du simple fait de leur non-appartenance aux populations de souche anglophone et francophone.

La plus forte représentation de membres de souches étrangères chez les innovateurs peut expliquer plusieurs de nos résultats. En premier lieu, nous avons noté, chez les innovateurs, une moins grande présence de casiers judiciaires comparativement aux non-innovateurs. Il se peut, à ce sujet, que plusieurs fraudeurs d'origine ethnique possèdent des casiers judiciaires dans leur pays de provenance ou dans d'autres pays, ce qui porte peut-être à sous-estimer leurs antécédents judiciaires. En second lieu, la propension au cosmopolitisme observée chez les innovateurs paraît plus facile à expliquer. Ayant moins d'ancrages sociaux et pour certains, un cercle de relations sociales plus étendu, il leur est plus facile de passer les frontières pour diversifier leur cibles et recueillir de l'information utile sur une plus grande portion de territoire.

3.6 L'âge des participants

La plupart des recherches ayant été conduites sur le thème de l'innovation¹⁰ ont établi une corrélation négative entre l'âge et l'aptitude à innover. En effet, plusieurs auteurs associent l'innovation à la jeunesse (Gross, 1942 dans Rogers, 1962: 172). De tels résultats ne sont pas surprenants. Comme la socialisation se produit dans les premières années de la vie et que la société évolue à grande vitesse, les jeunes intègrent des valeurs culturelles et des connaissances plus modernes que les gens plus âgés. Ainsi, « The young are less conditioned by older culture; hence, they are more innovative » (Rogers, 1962: 174). Il serait donc plus prévisible de trouver un âge moyen moins élevé chez les innovateurs que chez les réseaux ayant conservé leur modus de base.

Contrairement à nos attentes, les innovateurs sont, selon nos données, plus âgés que les non-innovateurs au moment de leurs fraudes. L'âge médian des innovateurs est de 29 ans contre 25 ans chez les non-innovateurs. S'il est vrai que ces résultats vont à l'encontre de la perception dominante du lien âge-innovation, trois études vont toutefois dans le sens de nos résultats. Certaines recherches ont en effet démontré l'existence de relations positives entre l'âge et l'innovation (Hoffer and Stangland, 1958; Beal and Rogers, 1960; Sheppard, 1960a dans Rogers, 1962). Il n'empêche que Rogers (1962) parvient à réfuter, par une réanalyse des données employées dans ces recherches, la thèse selon laquelle une relation positive existe entre l'âge et l'innovation. Comment dès lors expliquer l'âge plus élevé des innovateurs?

Les innovateurs ont déjà fait la preuve de leur plus grande sophistication technique, mais aussi de leur capacité à évoluer. Il y a lieu de penser que leur sophistication résulte d'une expérience plus sophistiquée du crime et que cette expérience s'acquiert au fil des ans. L'innovation doit ainsi être vue comme l'aboutissement de l'expérience accumulée par des individus ayant sélectionné

¹⁰ La plupart des recherches effectuées sur le thème des innovateurs ont traité des innovations chez les agriculteurs et dans le milieu scolaire.

les techniques et méthodes les plus efficaces dont ils ont acquis les connaissances au cours des années (Cusson, 1993). C'est avec le temps que l'on s'intègre au milieu délinquant, que l'on fait des contacts utiles, que l'on acquiert de l'expérience et, par le fait même, que l'on devient capable d'innover.

Tableau 11
Age au moment de la fraude et âge à la première condamnation selon le groupe

Groupe	Age au moment du délit*			Age 1 ^{ère} condamnation **		
	Moyen	Médian	E-type	Moyen	Médian	E-type
Innovateurs	30,6	29	7,5	26,6	25	7,4
Autres	28	25	10,2	23,8	21	7,1
Total	28,9	27	9,5	24,4	22	7,2

* P = 0,008 < 0,01 (N = 533)

** P = 0,003 < 0,01 (N = 452)

L'analyse de l'âge des fraudeurs lors de leur première condamnation révèle des particularités similaires à l'âge des fraudeurs au moment de la fraude. On observe, encore une fois, que les innovateurs sont plus âgés que les non-innovateurs lors de leur première visite au tribunal (P < 0,005). L'âge médian des innovateurs est de 25 ans contre 21 ans pour autres réseaux. L'âge à la première condamnation nous permet aussi de déterminer combien de temps s'est écoulé entre le moment de l'implication des délinquants dans les réseaux et la première visite au tribunal; si on soustrait l'âge des fraudeurs lors de leur première condamnation de l'âge qu'ils avaient au début de leur fraude, on retrouve, pour les deux groupes, une période de quatre ans. Il s'est donc passé quatre années entre la première condamnation des membres de chacun des groupes et le moment où ceux-ci se sont impliqués activement dans les réseaux de fraude par chèque. On peut, dès lors, penser que chacun des groupes a au moins quatre ans d'expérience dans le crime. Pourtant, seul le groupe qualifié d'innovateur a effectué des changements. Si bien qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une expérience considérable du crime pour innover, mais plutôt d'être

entré en contact avec des délinquants qui ont su révéler les bons et mauvais coups ayant déjà été commis. Il ne faut donc pas seulement quantifier l'expérience cumulée, mais plutôt en identifier les qualités.

4.0 Conclusion

L'utilisation de la notion de script nous a permis de distinguer les groupes selon leur capacité à évoluer dans le temps, à changer. Nous avons ainsi pu distinguer un certain nombre de groupes innovateurs. Si huit réseaux ont changé leur façon de faire avec le temps, la plupart d'entre eux (65%) se sont confinés dans leur scénario de base. En effet, la majorité des réseaux ont conservé, au fil du temps, les mêmes méthodes pour chacune des scènes jouées et n'ont ni ajouté, ni retiré des étapes de leur modus operandi. Nos résultats préliminaires nous donnent à penser que le script est une méthode d'analyse valable. En effet, nous aurions été surpris d'obtenir des résultats tendant à démontrer que la majorité des réseaux font partie de la classe des innovateurs. L'analyse des particularités de chacun de ces groupes nous a en effet permis d'accréditer l'usage du script comme méthode d'analyse.

Nous avons remarqué que des gains plus élevés en termes monétaires ainsi que des condamnations moins fréquentes peuvent distinguer les innovateurs des autres groupes. Il est ainsi possible d'attribuer une part des succès des innovateurs à la sophistication plus prononcée de leurs outils de fraude ainsi qu'à leur capacité à éviter le système judiciaire. Nous avons vu qu'il est aussi possible de discriminer les groupes innovateurs des autres groupes grâce à la variable d'âge; les innovateurs étant de quatre ans leurs aînés au début de leur fraude. Nous attribuons toutefois l'innovation à la variété des expériences et des contacts plutôt qu'à l'âge bien que cette variable puisse favoriser l'acquisition de capital social. La tendance cosmopolite des réseaux composés de membres d'origines ethniques favorise ce type de contact en permettant aux nouvelles idées et aux nouvelles pratiques de cheminer et d'être adoptées plus rapidement.

Discussion et conclusion.

Nous avons exploré, tout au long de ce mémoire, la question de l'innovation délinquante par le biais des activités des réseaux de fraudeurs par chèque. Très peu de recherches ont abordé les activités délinquantes sous l'angle de l'innovation et, d'ailleurs, plusieurs auteurs attribuent aux délinquants des caractéristiques suggérant qu'ils n'en ont tout simplement pas la capacité. Sutherland, par sa théorie générale de l'association différentielle, en avait pourtant bien eu l'intuition, notamment en élaborant ses premières propositions. Bien que plusieurs auteurs aient évalué l'application de cette théorie, la plupart de leurs recherches ont abordé la question des facteurs d'initiation au crime, et non sous celle de la transmission des techniques du crime. C'est pourtant à l'issue de cette étape d'apprentissage que les délinquants parviennent à innover. En puisant dans leur bagage de connaissances, dans leur patrimoine intellectuel, les délinquants sont alors en mesure de comparer les pratiques diverses, à en extraire le meilleur, et finalement, s'en inspirer dans leurs propres pratiques. Ce sont ces modifications et ces ajouts qui font progresser les processus de passage à l'acte et qui permettent aux délinquants d'être plus efficaces.

Afin de documenter les pratiques innovatrices des délinquants, nous avons exploré les activités des fraudeurs par chèques de la région de Montréal entre 1992 et 1996. Deux sources principales d'information ont été mises à contribution: les statistiques officielles du Service de police de la communauté urbaine de Montréal et les dossiers d'enquêtes touchant les activités de 23 réseaux distincts.

Les statistiques officielles nous ont d'abord permis d'apprécier l'ampleur de la tendance générale à innover à Montréal, étape préalable à l'exploration des activités innovatrices. Il nous fallait, en effet, déterminer si les indicateurs disponibles de l'innovation permettaient de lire des tendances globales assez fortes pour être perceptibles. Nous avons ainsi pu remarquer des changements

importants à Montréal dans le domaine des fraudes par chèque. Tout d'abord, il nous a été possible d'observer une augmentation de plus de 100% des montants dérobés lors de la commission des fraudes par chèques entre 1992 à 1996. L'analyse de ces statistiques révélait également une certaine stabilité dans les types de délits commis par les fraudeurs "solos" et d'importantes variations dans les activités des fraudeurs en réseaux. En effet, les réseaux ont, avec les années, délaissé de façon importante l'utilisation du chèque volé comme principal outil de fraude et, en contrepartie, ont fait un usage croissant des chèques contrefaits. Puisque les chèques contrefaits ont, en moyenne, pour enjeu des sommes plus importantes, ce changement de procédé a eu des conséquences macros, soit une augmentation des gains moyens par transaction.

Nous avons ensuite délaissé cette perspective macro-sociologique pour étudier de plus près les pratiques de fraudes des réseaux. Nous avons ainsi été en mesure de reconstituer le scénario de la fraude, un processus qui se déroule en six étapes distinctes: (1) l'approvisionnement en pièces d'identité; (2) la reproduction de ces pièces; (3) l'approvisionnement en chèques; (4) la contrefaçon des chèques; (5) l'ouverture de comptes et, finalement (6) l'utilisation des chèques. En utilisant la notion de script, développée par Shank et Abelson (1977) et récemment reprise par Cornish (1994), nous avons pu répertorier l'ensemble des processus de passage à l'acte des réseaux sur la période de 1992 à 1996. Cette présentation détaillée des différents modus operandi réalisés, dans le temps, par chacun des réseaux nous a ainsi permis d'ajouter une facette supplémentaire à l'analyse de Cornish (1994): l'étude dynamique du processus de passage à l'acte.

C'est au cours du cinquième chapitre que nous avons réalisé une analyse plus qualitative des données, analyse nous permettant de déterminer que huit des 23 réseaux (35%) ont opéré au moins un changement notable au cours de la période étudiée. C'est sur la base de ce constat que nous avons pu distinguer les pratiques innovatrices des autres. En faisant un portrait des réseaux

innovateurs et de leurs membres, nous avons remarqué que plusieurs caractéristiques permettaient de les distinguer de leur vis-à-vis. Dans l'ensemble, les innovateurs recueillent des gains plus importants par transaction, ils utilisent des procédures plus sophistiquées, tel que l'usage de chèques contrefaits, et ils démontrent une plus grande capacité à éviter les mailles des instances du système judiciaire en étant moins souvent mis en accusation. On observe également chez eux, une plus grande tendance à commettre des fraudes à l'extérieur du Québec. Ce cosmopolitisme représente pour eux un avantage supplémentaire pour éviter les mailles des filets policiers. Il est aussi permis de penser que leur capacité à franchir les frontières n'est pas sans favoriser la multiplication de contacts et l'apprentissage d'une plus grande variété de processus de passage à l'acte. De plus, les groupes innovateurs se distinguent par les origines et les âges de leurs membres: outre le fait que ceux-ci soient en moyenne plus âgés, ils sont également plus souvent originaires de populations n'appartenant pas à l'une ou l'autre des deux populations de souche du Québec.

Cette dernière caractéristique peut être considérée comme un facteur indirect, mais néanmoins important, de la capacité d'innovation, en ce qu'elle donne aux personnes provenant de l'étranger ou qui y séjournent occasionnellement, l'opportunité d'enrichir les façons de procéder d'une somme d'expériences plus variées. On peut comprendre ce phénomène en évoquant, par analogie, celui de l'hybridation des chercheurs en sciences sociales: c'est en recevant des enseignements variés et des apports de diverses sous-disciplines que les chercheurs en viennent à développer des bases de comparaison multiples et parviennent ainsi à tirer le meilleur profit de leurs acquis. De manière similaire, les délinquants qui parviennent à multiplier les contacts en sortant du cercle restreint des relations privilégiées, ont plus de moyens pour comparer les diverses manières d'opérer et pour choisir les meilleures pratiques.

À première vue, on pourrait penser que notre analyse entre en contradiction avec le troisième énoncé de la théorie de l'association différentielle de

Sutherland (1947) voulant que l'apprentissage se fasse principalement dans le cercle des relations privilégiées. Or, en réalité, il est permis de penser que nos données confirment cet énoncé: c'est justement parce que les délinquants tirent leurs enseignements de contacts qui ont lieu dans un cercle de relations relativement étroit que 65 % des réseaux étudiés s'en tiennent à leur modus operandi initial. Dans ces recherches, Granovetter (1982) a aussi démontré que, lors de la recherche d'emploi, les individus qui s'en tiennent à leurs cercles restreints d'amis, se confineront aux nouvelles et visions de leurs proches et n'obtiendront pas les informations leur permettant d'accéder à une multitude de postes.

This not only will insulate them from the latest ideas and fashions, but also may put them in a disadvantaged position in the labor market, where advancement can depend...on knowing about appropriate job openings at just the right time (Granovetter, 1982 :106).

De la même manière, nous pouvons penser que la variété des contacts aura pour effet de rendre accessible toute une gamme de techniques et d'associations permettant, aux délinquants, de faire usage des meilleurs pratiques et enseignements.

Une autre caractéristique, attribuée à nos innovateurs, qui semble aller à l'encontre du sens commun, est l'âge. En effet, les études effectuées sur la capacité à innover s'accordent, dans l'ensemble, sur le fait que la jeunesse soit associée positivement à l'innovation. Toutefois, si la capacité d'innovation dépend en grande partie de la multiplication des expériences et de l'acquisition de connaissances, ce n'est qu'au fil des ans que les processus d'innovation ont le plus de chance de se produire. Que les membres des réseaux innovateurs soient un peu plus âgés que les autres semble alors aller de soi.

Les résultats issus de nos recherches nous ont permis de valider l'usage du script comme méthode d'analyse des pratiques novatrices. La dynamique des processus de passage à l'acte a rarement l'objet d'études. Or, c'est grâce à cette

nouvelle perspective qu'il est réellement possible de comprendre l'évolution des pratiques délinquantes. Il aurait tout de même été intéressant, au cours de cette recherche, de coupler aux données utilisées, des informations provenant des délinquants eux-mêmes. Des entretiens avec les membres des réseaux étudiés nous auraient permis de mieux comprendre la nature de leur évolution ainsi que le processus leur ayant permis d'effectuer des modifications.

BIBLIOGRAPHIE

- Abelson, R.P. (1976). Script processing in attitude formation and decision making, dans Carroll, J.D. and Payne, J. (éditeurs), Cognition and Social Behavior, Hillsdale, NJ: Erlbaum.
- Abelson, R.P. (1981). Psychological status of the script concept, American Psychologist, no 36, pp 715-729.
- Akers, R.L. (1994). Criminological theories: introduction and evaluation, Californie: Roxbury Publishing Company.
- Akers, R.L., Krohn, M.D., Lonn, L-K. et Radosevich, M. (1979). Social learning and deviant behavior: A specific test of a general theory, American sociological review, no 44 (Août) :636-655.
- Bennett, T. et Wright, R. (1984). Burglars and burglary, Aldershot, UK: Gower.
- Bower, G.H., Black, J.B. et Turner, T.J. (1979). Scripts in memory text, Cognitive psychology, 11, april, 177-220.
- Braithwaite, J. (1992). Crime, shame and reintegration, Cambridge: Cambridge university press.
- Cohen, A., Lindesmith, A. et Schuessler, K. (éditeurs) (1956). The Sutherland Papers, Bloomington: Indiana university press.
- Cornell, W.F. (1988). Life script theory : A critical review from a developmental perspective, Transactional Analysis journal, 18, 4, pp. 270-282.
- Cornish, D.B. (1993a). Crime as Scripts. Article présenté au *Second Annual Seminar on Environmental Criminologie and Crime Analysis*, Mai 26-28, Université de Miami, Coral Gables, Floride.
- Cornish, D.(1994). The procedural analysis of offending and its revelance for situational prevention in Clarke, R (eds.), Crime prevention studies, Criminal Justice Press, volume 3, Monsey, New York.
- Cromwell, P.F., Olson, J.N. et Avary, D.W. (1991). Breaking and entering : An ethnographic analysis of burglary, Newbury Park, CA : Sage.
- Cusson, M. (1981). Délinquants pourquoi?, Montréal: Éditions Hurtubises HMH.

Cusson, M. (1993). A strategic analysis of crime: Criminal tactics as responses to precriminal situation dans Clarke, R.V. et Felson, M. (éditeurs) Routine activity and rational choice: Advances in criminological theory, vol 5, New Brunswick: transaction publishers.

Cusson, M. (1998). Criminologie actuelle, Paris: Presses universitaires de France.

Cusson, M. et Pinsonneault, P. (1986). The decision to give up crime, dans Cornish, D.B. et Clarke, R.V. (éditeurs), The reasoning Criminal, New York: Springer-Verlag.

Cusson, M et coll. (1994). Le crime du point de vue de l'analyse stratégique dans Szabo, D. et Leblanc, M., Traité de criminologie empirique, Montréal : Les presses de l'université de Montréal.

Dogan, M. et Parhe, R. (1991). L'innovation dans les sciences sociales : la marginalité créatrice, Paris: Presses Universitaire de France.

Dwyer, W.O., Graesser, A.C., Hopkinson, P.L. et Lupfer, M.B. (1990). Application of script theory to police officers' use of deadly force. Journal of police science and administration, 17, 4, pp 295-301.

Fayol, M. et Monteil, J.M. (1988). The notion of script : From general to developmental and social psychology, Cahier de psychologie cognitive, no 8 : 335-361.

Felson, M. (1997). Technology, business and crime dans Felson, M. et Clarke, R.V. (éditeurs), Business and crime prevention, Monsey, New York: Criminal justice Press.

Fischer, C.S. et Carroll, G.R. (1988). Telephone and automobile diffusion in the United States, 1902-1937, American journal of sociology, 93, 5, 1153-78.

Galambos, J.A.(1986). Knowledge structures for common activities. In Galambos, J.A., Abelson, R.P., et Black, J.B., Eds., Knowledge structures, Hillsdale, NJ :Erlbaum.

Gottfredson, M. et Hirschi, T. (1990). A general theory of crime, Stanford, CA: Stanford University Press.

Granovetter, M. (1982). The strength of weak ties: A network theory revisited dans Marsden, P.V. et Lin, N. (éditeurs), Social structure and network analysis, Beverly Hills: Sage Publication.

Johnson, B., Williams, T., Dei, K. et Sababria, H. (1990). Drug abuse in the inner city: Impact on hard-drug users and the community, dans Tonry, M. et

Wilson, J. (éditeurs). Crime and justice - A review of research, vol 13, 9-67, université de Chicago.

Klein, W. et Crawford, L.Y. (1967). Groups, gangs and cohesiveness. Journal of research in crime and delinquency, Vol 14, no 4, 142-165.

Leddo, J. et Abelson, R.P. (1986). The nature of explanation. In Galambos, J.A., Abelson, R.P. et Black, J.B. (éditeurs), Knowledge Structure, Hillsdale, NJ: Erlbaum.

Leguerrier, Y. (1989). Les entreprises de prostitution commerciale: les commerces éphémères des marchés illicites, Criminologie, vol. 22, no. 2, page 35-63.

Leigh, T.W. et McGraw, P.F. (1989). Mapping the procedural knowledge of industrial-sales personnel : A script-theoretic investigation, Journal of marketing, 53, 1, pp 16-34.

Leigh, T.W. et Rethan, A.J. (1984). A script-theoretic analysis of industrial purchasing behavior, Journal of marketing 48 : 22-32.

Lejeune, R. (1977). The management of a mugging, Urban Life, 6 : 123-148.
 Leong, S.M., Busch, P.S. et John, D.R. (1989). Knowledge bases and salesperson effectiveness : A script-theoretic analysis, Journal of marketing research, 26, 2, pp 164-178.

Levi, M., (1981). The phantom capitalists: the organisation and control of long-firm fraud, London : Heinemann educational.

Luckenbill, D.F. (1985). Entering male prostitution. Urban life, vol 14, pp 131-153.

Mativat, F. et Tremblay, P. (1997). Counterfeiting credit cards : Displacement effects, suitable offenders and crime wave patterns, British Journal of Criminologie, vol. 37, No. 2.

McCarthy, B. et Hagan, J. (1995). Getting into street crime: The structure and process of criminal embeddedness, Social science research, vol 24, no 1, 63-95.

Neter, J., Wasserman, W., et Whitmore, G.A. (1988). Applied Statistics. Troisième éditions. Boston: Allyn and Bacon, inc.

Poupart, J. et coll., (1997). La recherche qualitative: enjeux épitémologique et méthodologiques, Montréal: Gaëtan Morin éditeur.

Rogers, E. (1962). Diffusion of Innovations, 3^e édition, New York : The Free Press of Glencoe.

Roux, C., Khanmy, A. et Margot, P. (1989). Une nouvelle génération de contrefaçons: les photocopies couleurs: leur danger, leur identification, les moyens de lutte et de prévention à leur encontre, Revue internationale de criminologie et de police technique. No 3, 351-366.

Schank, R.C. et Abelson, R.P. (1977). Scripts, plans, goals and understanding : An inquiry into human knowledge, Hillsdale, NJ: Erlbaum.

Statistique Canada (1992). La fraude au Canada. Catalogue no. 85002issn0715271x, Ottawa: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, vol 12, no 5.

Statistique Canada, (1998). The changing nature of fraud in Canada. Catalogue no. 85002xpe, Ottawa: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, vol 18, no 4

Sullivan, M.L., (1989). Getting paid : Youth crime and work in the inner city, Ithaca: Cornell university Press.

Sutherland, E.H. (1947). Principles of Criminology, Quatrième édition. Philadelphia : Lippincott.

Sutherland, E.H. (1949). White Collar crime, New York : Holt, Rinehart, Winston.

Sutherland, E.H., Cressey, D.R. et Luckenbill, D.F. (1992). Principles of Criminology, Onzième éditions, Dix Hills, NY: General Hall.

Tittle, C.R., Burke, M.J et Jackson, E.F. (1986). Modeling Sutherland's theory of differential association: Toward an empirical clarification. Social forces, vol 65, no2, decembre 1986, 405-432.

Thrasher, F.W. (1960). The gang, Chicago : University Press.

Tremblay, P. (1986). Designing crime : the short life expectancy and the workings of a recent wave of credit card bank frauds, British Journal of Criminology, Vol. 26, No. 3, pp 234-253.

Tremblay, P. (1989). Plaidoyer pour la sociologie criminelle, Criminologie, 22, 2, 5-12.

Tremblay, P. et Saint-Pierre, A. (1983). Une criminalité organisée ordinaire: les fraudes opérant au volume, Revue canadienne, vol 25, no.2, pages 141-158.

Tremblay, P. et Mativat, F. (1995). Crime as Innovation : Notes of the situational Dynamics of two Crime Waves, 4^e International Seminar on Environmental Criminology and Crime Analysis, Cambridge.

Tremblay, P. et Talon, B. (sous presse). Body switching and related matters: Script elaborations and aggregate crime learning curves.

Visano, L. (1987). The idle trade: the occupational pattern of male prostitution, Ontario: Vitasana, concord.

Waldemar L. (1989). The perception of social events and behavior sequences, dans Wegener, H., Lösel, F. et Haisch, J. (editeurs.), Criminal behavior and the justice system: psychological perspectives, New York, NY : Springer-Verlag.

Walsh, D. (1986). Heavy Business: commercial burglary and robbery, London, UK : Routledge and Kegan Paul.

Warr, M. (1993). Age, peers ans delinquency, Criminology, vol 31, 17-40.

Warr, M. et Stafford, M. (1991). The influence of delinquent peers : What they think or what they do? Criminology, vol 29, no 4, 851-865.

Weisberg, D.K. (1985). Children of the night: A study of adolescent prostitution, Lexington: D.C. Heath.

Werner, W. (1989). Remebering social events and activities, dans Wegener, H., Lösel, F. et Haisch, J. (editeurs.). Criminal behavior and the justice system: psychological perspectives, New York, NY : Springer-Verlag.

Wilson, J.Q. et Herrnstein, R.J. (1985). Crime and Human Nature. New York: Simon and Schuster.

Remerciements

J'aimerais exprimer ma sincère gratitude à mes directeurs, Jean-Luc Bacher et Pierre Tremblay, pour leur disponibilité au cours de ces deux années ainsi qu'à Gilbert Cordeau pour m'avoir permis de réaliser cette recherche.

Merci aussi au CICC ainsi qu'à la Fondation Berthelet-Aubin pour m'avoir octroyé des bourses qui m'ont permis respectivement d'effectuer ma collecte de données ainsi que de consacrer tout l'été à la rédaction de ce mémoire.

Ce travail n'aurait pu se réaliser sans la coopération précieuse de plusieurs policiers et informateurs. J'aimerais offrir toute ma reconnaissance au personnel oeuvrant au sein de l'escouade de la Fraude du SPCUM, tout particulièrement à Robert Boyer, André Rouleau et Luc Trudeau. Un gros merci à mes informateurs Olivier Azoulay et Jean-Claude Bériault pour les cours sur la contrefaçon.

Je tiens à remercier mes parents, Paul et Jojo, pour leur soutien précieux et conseils syntaxiques. Merci à Carlo, Fabi, Amélie, Pierre et plusieurs autres copains pour les nombreux conseils, encouragements et pour m'avoir aidé à me changer les idées. À Marc, pour tout, Merci.

Annexe

Réseau 1¹

Modus Operandi

Approvisionnement en pièces d'identité	Contrefaçon de pièces d'identité	Ouverture de comptes	Approvisionnement en chèques	Contrefaçon de chèques	Utilisation des chèques
Vol dans sac Achat	Non	Oui	Vol de poste Retour	Informatique	Argent
Vol de poste Achat	Oui	Oui	Vol de poste Retour	Informatique	Argent

Nombre de transactions : 94
Montant moyen (σ) : 14 489\$ (20 036\$)
Nombre de jours d'opération: 425
Nombre de membres : 31
Age moyen des membres : 29 ans

Nbre de membres accusés : 9 (29%)
Nbre de casiers judiciaires : 20 (1 VM* / 66,7%)
Cosmopolitisme : oui

* Valeurs manquantes

Réseau 2

Modus Operandi

Approvisionnement en pièces d'identité	Contrefaçon de pièces d'identité	Ouverture de comptes	Approvisionnement en chèques	Contrefaçon de chèques	Utilisation des chèques
Achat de carte NIP	Non	Non	Vol de poste	Non	Argent

Nombre de transactions : 646
Montant moyen (σ) : 630\$ (1 130\$)
Nombre de jours d'opération: 1421
Nombre de membres : 38

Age moyen des membres : 23 ans
Nbre de membres accusés : 15 (39,5%)
Nbre de casiers judiciaires : 29 (1 VM / 78,4)
Cosmopolitisme : non

Réseau 3

Modus Operandi

Approvisionnement en pièces d'identité	Contrefaçon de pièces d'identité	Ouverture de comptes	Approvisionnement en chèques	Contrefaçon de chèques	Utilisation des chèques
Fausse re-présentation	Non	Oui	Chèques du compte Retour	Altération Impression	Argent
Fausse re-présentation	Non	Oui	Vol de poste Retour	Impression	Argent

Nombre de transactions : 46
Montant moyen (σ) : 30 685\$ (37 944\$)
Nombre de jours d'opération: 237
Nombre de membres : 6

Age moyen des membres : 31 ans
Nbre de membres accusés : 1 (16,7%)
Nbre de casiers judiciaires : 1 (4 VM / 50%)
Cosmopolitisme : oui

¹ Deux individus ont été membre de deux réseaux différents. Un membre du réseau 1 a été actif dans le réseau 21 alors que l'autre a participé aux activités frauduleuses dans les réseaux 10 et 13. Comme ces deux fraudeurs font respectivement partie des groupes innovateurs et non-innovateurs dans les deux cas, ils ont fait l'objet d'une seule analyse dans le cadre de ce mémoire.

Réseau 4

Modus Operandi

Approvisionnement en pièces d'identité	Contrefaçon de pièces d'identité	Ouverture de comptes	Approvisionnement en chèques	Contrefaçon de chèques	Utilisation des chèques
Recrutement	Non	Oui	Vol de poste	Altération	Argent
Recrutement	Non	Oui	Vol de poste	Impression	Argent

Nombre de transactions : 12
Montant moyen (σ) : 62 610\$ (32 112\$)
Nombre de jours d'opération: 464
Nombre de membres : 8

Age moyen des membres : 36 ans
Nbre de membres accusés : 3 (37,5%)
Nbre de casiers judiciaires : 5 (1 VM / 71,4%)
Cosmopolitisme : non

Réseau 5

Modus Operandi

Approvisionnement en pièces d'identité	Contrefaçon de pièces d'identité	Ouverture de comptes	Approvisionnement en chèques	Contrefaçon de chèques	Utilisation des chèques
Achat de cartes NIP	Non	Oui	Introduction par effraction	Informatique	Argent

Nombre de transactions : 177
Montant moyen (σ) : 3 732\$ (2 870\$)
Nombre de jours d'opération: 587
Nombre de membres : 12

Age moyen des membres : 19 ans
Nbre de membres accusés : 8 (66,7%)
Nbre de casiers judiciaires : 9 (75%)
Cosmopolitisme : non

Réseau 6

Modus Operandi

Approvisionnement en pièces d'identité	Contrefaçon de pièces d'identité	Ouverture de comptes	Approvisionnement en chèques	Contrefaçon de chèques	Utilisation des chèques
Recrutement	Non	Oui	Chèques du compte	Non	Argent

Nombre de transactions : 60
Montant moyen (σ) : 2 484\$ (337\$)
Nombre de jours d'opération: 294
Nombre de membres : 7

Age moyen des membres : 29 ans
Nbre de membres accusés : 4 (57,1%)
Nbre de casiers judiciaires : 4 (1 VM / 66,7%)
Cosmopolitisme : non

Réseau 7

Modus Operandi

Approvisionnement en pièces d'identité	Contrefaçon de pièces d'identité	Ouverture de comptes	Approvisionnement en chèques	Contrefaçon de chèques	Utilisation des chèques
Achat de cartes NIP	Non	Non	Vol par un employé	non	Argent

Nombre de transactions : 10
Montant moyen (σ) : 992\$ (1,68\$)
Nombre de jours d'opération: 34
Nombre de membres : 6

Age moyen des membres : 27 ans
Nbre de membres accusés : 5 (83,3%)
Nbre de casiers judiciaires : 6 (100%)
Cosmopolitisme : non

Réseau 8

Modus Operandi

Approvisionnement en pièces d'identité	Contrefaçon de pièces d'identité	Ouverture de comptes	Approvisionnement en chèques	Contrefaçon de chèques	Utilisation des chèques
Introduction par effraction	Non	Non	Introduction par effraction	Photocopie	Achat
Achat de pièces d'identité	Non	Oui	Vol de poste Retour	Impression	Argent

Nombre de transactions : 59
Montant moyen (σ) : 3 234\$ (1 953\$)
Nombre de jours d'opération: 436
Nombre de membres : 7

Age moyen des membres : 39 ans
Nbre de membres accusés : 3 (42,3%)
Nbre de casiers judiciaires : 6 (85,7%)
Cosmopolitisme : non

Réseau 9

Modus Operandi

Approvisionnement en pièces d'identité	Contrefaçon de pièces d'identité	Ouverture de comptes	Approvisionnement en chèques	Contrefaçon de chèques	Utilisation des chèques
Vol de sac à main	Non	Oui	Chèques du compte	Non	Argent
Vol de poste	Non	Oui	Chèques du compte Vol de poste	Non	Argent Achat

Nombre de transactions : 187
Montant moyen (σ) : 2 960\$ (4 891\$)
Nombre de jours d'opération: 1143
Nombre de membres : 42

Age moyen des membres : 28 ans
Nbre de membres accusés : 3 (7,1)
Nbre de casiers judiciaires : 12 (4 VM / 31,6)
Cosmopolitisme : oui

Réseau 10

Modus Operandi

Approvisionnement en pièces d'identité	Contrefaçon de pièces d'identité	Ouverture de comptes	Approvisionnement en chèques	Contrefaçon de chèques	Utilisation des chèques
Recrutement	Non	Oui	Introduction par effraction	Non	Argent

Nombre de transactions : 872
Montant moyen (σ) : 653\$ (797\$)
Nombre de jours d'opération: 640
Nombre de membres : 21

Age moyen des membres : 27 ans
Nbre de membres accusés : 9 (42,9%)
Nbre de casiers judiciaires : 19 (1 VM / 95%)
Cosmopolitisme : non

Réseau 11

Modus Operandi

Approvisionnement en pièces d'identité	Contrefaçon de pièces d'identité	Ouverture de comptes	Approvisionnement en chèques	Contrefaçon de chèques	Utilisation des chèques
Recrutement	Non	Non	Introduction par effraction	Non	Argent

Nombre de transactions : 21
Montant moyen (σ) : 612\$ (82\$)
Nombre de jours d'opération: 31
Nombre de membres : 17

Age moyen des membres : 23 ans
Nbre de membres accusés : 7 (41,2%)
Nbre de casiers judiciaires : 9 (5 VM / 75%)
Cosmopolitisme : non

Réseau 12

Modus Operandi

Approvisionnement en pièces d'identité	Contrefaçon de pièces d'identité	Ouverture de comptes	Approvisionnement en chèques	Contrefaçon de chèques	Utilisation des chèques
Achat d'identité Vol de poste	Non	Oui	Introduction par effraction	Non	Argent

Nombre de transactions : 60
Montant moyen (σ) : 568\$ (193\$)
Nombre de jours d'opération: 258
Nombre de membres : 9

Age moyen des membres : 27 ans
Nbre de membres accusés : 3 (33,3%)
Nbre de casiers judiciaires : 7 (77,8%)
Cosmopolitisme : non

Réseau 13

Modus Operandi

Approvisionnement en pièces d'identité	Contrefaçon de pièces d'identité	Ouverture de comptes	Approvisionnement en chèques	Contrefaçon de chèques	Utilisation des chèques
Vol de poste	Non	Oui	Retour	Impression	Argent

Nombre de transactions : 86
Montant moyen (σ) : 475\$ (71\$)
Nombre de jours d'opération: 301
Nombre de membres : 7

Age moyen des membres : 25 ans
Nbre de membres accusés : 3 (42,9%)
Nbre de casiers judiciaires : 6 (1 VM / 100%)
Cosmopolitisme : non

Réseau 14

Modus Operandi

Approvisionnement en pièces d'identité	Contrefaçon de pièces d'identité	Ouverture de comptes	Approvisionnement en chèques	Contrefaçon de chèques	Utilisation des chèques
Recrutement	Non	Non	Introduction par effraction	Non	Argent

Nombre de transactions : 30
Montant moyen (σ) : 1 000\$ (0\$)
Nombre de jours d'opération: 139
Nombre de membres : 15

Age moyen des membres : 19 ans
Nbre de membres accusés : 11 (73,3%)
Nbre de casiers judiciaires : 7 (2 VM / 53,8%)
Cosmopolitisme : non

Réseau 15

Modus Operandi

Approvisionnement en pièces d'identité	Contrefaçon de pièces d'identité	Ouverture de comptes	Approvisionnement en chèques	Contrefaçon de chèques	Utilisation des chèques
Fausse re-présentation	Non	Non	Introduction par effraction	Altération	Achat

Nombre de transactions : 7
Montant moyen (σ) : 8 935\$ (3 262\$)
Nombre de jours d'opération: 85
Nombre de membres : 6

Age moyen des membres : 22 ans
Nbre de membres accusés : 2 (33,3%)
Nbre de casiers judiciaires : 4 (1 VM / 80%)
Cosmopolitisme : oui

Réseau 16

Modus Operandi

Approvisionnement en pièces d'identité	Contrefaçon de pièces d'identité	Ouverture de comptes	Approvisionnement en chèques	Contrefaçon de chèques	Utilisation des chèques
Vol de poste	Non	Oui	Chèques du compte	Altération	Achat

Nombre de transactions : 47
Montant moyen (σ) : 1 437\$ (1 191\$)
Nombre de jours d'opération: 550
Nombre de membres : 2

Age moyen des membres : 46 ans
Nbre de membres accusés : 1 (50%)
Nbre de casiers judiciaires : 2 (100%)
Cosmopolitisme : oui

Réseau 17

Modus Operandi

Approvisionnement en pièces d'identité	Contrefaçon de pièces d'identité	Ouverture de comptes	Approvisionnement en chèques	Contrefaçon de chèques	Utilisation des chèques
Vol de poste	Non	Oui	Vol de poste	Altération	Achat

Nombre de transactions : 17
Montant moyen (σ) : 9 477\$ (12 252\$)
Nombre de jours d'opération: 301
Nombre de membres : 5

Age moyen des membres : 23 ans
Nbre de membres accusés : 2 (40%)
Nbre de casiers judiciaires : 4 (80%)
Cosmopolitisme : non

Réseau 18

Modus Operandi

Approvisionnement en pièces d'identité	Contrefaçon de pièces d'identité	Ouverture de comptes	Approvisionnement en chèques	Contrefaçon de chèques	Utilisation des chèques
Achat de papiers volés	Non	Oui	Chèques du compte	Altération	Achat

Nombre de transactions : 40
Montant moyen (σ) : 1 777\$ (2 615\$)
Nombre de jours d'opération: 268
Nombre de membres : 18

Age moyen des membres : 42 ans
Nbre de membres accusés : 12 (66,7%)
Nbre de casiers judiciaires : 17 (94,4%)
Cosmopolitisme : non

Réseau 19

Modus Operandi

Approvisionnement en pièces d'identité	Contrefaçon de pièces d'identité	Ouverture de comptes	Approvisionnement en chèques	Contrefaçon de chèques	Utilisation des chèques
Achat d'identités	Non	Oui	Chèques du compte	Altération	Achat
Achat d'identités	Non	Oui	Introduction par effraction	Altération	Achat

Nombre de transactions : 62
Montant moyen (σ) : 4 465\$ (2 678\$)
Nombre de jours d'opération: 328
Nombre de membres : 13

Age moyen des membres : 36 ans
Nbre de membres accusés : 5 (38,5)
Nbre de casiers judiciaires : 12 (92,3)
Cosmopolitisme : non

Réseau 20

Modus Operandi

Approvisionnement en pièces d'identité	Contrefaçon de pièces d'identité	Ouverture de comptes	Approvisionnement en chèques	Contrefaçon de chèques	Utilisation des chèques
Vol de poste	Non	Oui	Vol de poste Retour	Photocopie	Argent et achat
Achat de papiers volés	Non	Oui	Vol de poste	Impression	Argent

Nombre de transactions : 208
Montant moyen (σ) : 1 670\$ (3 329\$)
Nombre de jours d'opération: 558
Nombre de membres : 8

Age moyen des membres : 36 ans
Nbre de membres accusés : 1 (12,5%)
Nbre de casiers judiciaires : 5 (2 VM / 83,3%)
Cosmopolitisme : oui

Réseau 21

Modus Operandi

Approvisionnement en pièces d'identité	Contrefaçon de pièces d'identité	Ouverture de comptes	Approvisionnement en chèques	Contrefaçon de chèques	Utilisation des chèques
Vol de poste	Non	Oui	Chèques du compte	Non	Achat et argent
Fausse représentation	Non	Oui	Vol de poste Retour	Informatique	Argent

Nombre de transactions : 322
Montant moyen (σ) : 1 619\$ (2 048\$)
Nombre de jours d'opération: 1228
Nombre de membres : 49

Age moyen des membres : 29 ans
Nbre de membres accusés : 13 (26,5%)
Nbre de casiers judiciaires : 22 (1 VM / 45,8%)
Cosmopolitisme : oui

Réseau 22

Modus Operandi

Approvisionnement en pièces d'identité	Contrefaçon de pièces d'identité	Ouverture de comptes	Approvisionnement en chèques	Contrefaçon de chèques	Utilisation des chèques
Recrutement	Non	Non	Introduction par effraction Vol de poste	Non	Argent et achat

Nombre de transactions : 2807
Montant moyen (σ) : 623\$ (620\$)
Nombre de jours d'opération: 1481
Nombre de membres : 202

Age moyen des membres : 29 ans
Nbre de membres accusés : 67 (33,2%)
Nbre de casiers judiciaires : 129 (56 VM/ 88,4%)
Cosmopolitisme : non

Réseau 23

Modus Operandi

Approvisionnement en pièces d'identité	Contrefaçon de pièces d'identité	Ouverture de comptes	Approvisionnement en chèques	Contrefaçon de chèques	Utilisation des chèques
Vol de sac-à-main et poste	Non	Non	Chèques de compte	Non	Argent et achat

Nombre de transactions : 61
Montant moyen (σ) : 769\$ (142\$)
Nombre de jours d'opération: 259
Nombre de membres : 6

Age moyen des membres : 36 ans
Nbre de membres accusés : 1 (16,7%)
Nbre de casiers judiciaires : 5 (83,3%)
Cosmopolitisme : non